

MONTAIGNE
FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros
Siège social : 3, place des Vosges – 75004 Paris
R.C.S. Paris : 397 883 075

RAPPORT FINANCIER ANNUEL
1^{er} janvier 2012 - 31 décembre 2012

Ce document est disponible au siège de la société. Il est consultable sur son site web
(www.montaignefashiongroup.com)

MONTAIGNE

FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros.
Siège social : 3, place des Vosges – 75004 Paris
R.C.S. Paris : 397 883 075

Déclaration de la personne physique assumant la responsabilité du rapport financier annuel, conformément à l'article 222-3 4° du règlement général de l'Autorité des Marchés financiers :

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent rapport financier annuel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes annuels et les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société Montaigne Fashion Group et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport de gestion, ci-joint, présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et des sociétés comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée. »

Paris, le 30 mai 2013

MONTAIGNE FASHION GROUP
3, Place des Vosges - 75004 PARIS
Tél. 01 46 34 22 32 - Fax 01 46 34 93 28
BOULEVARD DES FILLES DU CALVAIRE
75004 PARIS



Monsieur Edouard HUBSCH
Président du Conseil d'administration de Montaigne Fashion Group

MONTAIGNE

FASHION GROUP

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros.
Siège social : 3, place des Vosges – 75004 Paris
R.C.S. Paris : 397 883 075

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2013

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Mixte afin de vous demander de vous prononcer sur les questions qui figurent à l'ordre du jour suivant :

Du ressort de l'Assemblée Générale Ordinaire :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et les procédures de contrôle interne mises en place par la Société et rapport spécial des Commissaires aux comptes sur lesdites procédures,
- Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des comptes et opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2012,
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approbation desdites conventions,
- Nomination de Commissaires aux comptes,

Du ressort de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

- Division de la valeur nominale des actions et modifications corrélatives des statuts,
- Modification de l'article 18 des statuts relatif à la direction générale,
- Pouvoirs pour les formalités.

Les convocations vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vos commissaires aux comptes vous présenteront leurs rapports généraux et spéciaux relatant notamment l'accomplissement de leur mission.

1. PRESENTATION DU GROUPE

Montaigne Fashion Group (ci-après la « Société » ou « MFG »), est une société cotée sur Euronext Paris compartiment C (NYSE EURONEXT/Code ISIN : FR0004048734), qui exploite un portefeuille de marques dans l'univers du luxe et du prêt-à-porter.

La Société est spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La Société détient les marques de prêt-à-porter « Irène Van Ryb » et « Régina Rubens », ainsi qu'une participation de 99,5% dans le capital de la société BMCA, exerçant une activité de conception d'articles de prêt-à-porter féminin sous la marque « LOLA », laquelle détient :

- 93,87% du capital de la société LOLA BOUTIQUE, exerçant une activité de distribution d'articles de prêt-à-porter féminin sous la maque « LOLA » ;
- une participation de 100% au capital de la société BELLECOUR, exerçant une activité de distribution d'articles de prêt-à-porter féminin sous la maque « LOLA » ;

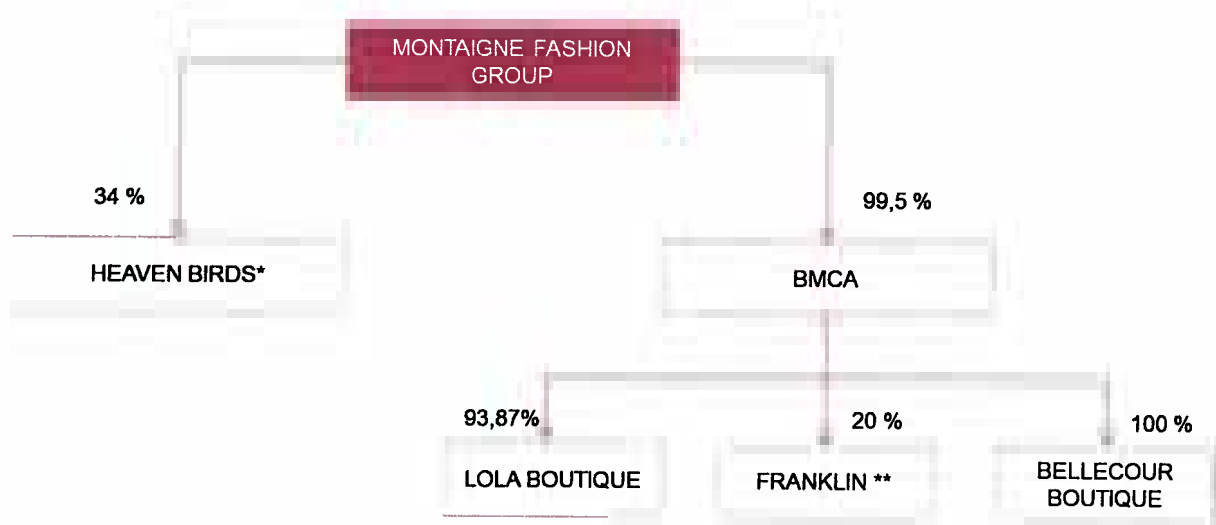
La Société détient une participation de 34% dans le capital de la société HEAVEN BIRDS (anciennement Franck Sorbier). Une procédure de liquidation judiciaire a été ouverte en janvier 2013, à son encontre.

La société Stereo Panda qui était détenue à 51% par MFG a été radiée le 14 novembre 2012 à la suite de sa liquidation.

Le groupe, composé d'une part de la Société et, d'autre part, des sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR (ci-après le « Groupe BMCA ») (ci-après ensemble avec le « Groupe BMCA », le « Groupe »), développe, sous l'enseigne « LOLA », un réseau de 17 points de vente détenus en propre à Paris et en province ; la distribution des produits s'effectuant également au travers d'un réseau de détaillants multimarques. Le Groupe compte 58 salariés.

La stratégie de MFG vise à constituer un Groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

L'organigramme ci-dessous présente le périmètre du Groupe au 31 décembre 2012 :



* Société en liquidation judiciaire

** Société en redressement judiciaire

2. FAITS MARQUANTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE (DU 1^{ER} JANVIER 2012 AU 31 DECEMBRE 2012)

2.1 Faits significatifs des exercices précédents ayant un impact sur les comptes de l'exercice 2012

Consécutivement à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la Société et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. L'ensemble des dettes qui ne porte pas intérêts et qui figure dans le plan a été actualisé à la clôture de l'exercice. La seconde échéance a été honorée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

2.2 Faits significatifs de l'exercice 2012

Compte tenu (i) du départ de Madame Irène Van Ryb sur l'exercice 2011 (ii) du montant significatif des coûts de collection de la marque IRENE VAN RYB, (iii) de la perte du contrat avec LE BON MARCHE qui représentait 30 % du chiffre d'affaires et (iv) de la chute des commandes enregistrées auprès des magasins multimarques, la Société a décidé l'arrêt provisoire des collections sous cette marque.

La Société envisage un projet de gestion des marques IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS sous forme de licences.

Un nouveau point de vente sous enseigne « LOLA » au sein du centre commercial MARQUES AVENUE situé à Romans dans la Drôme, a été ouvert au mois de juillet 2012. L'acquisition de ce fonds de commerce a été réalisée pour un montant de 40.000 euros. L'acquisition de ce fonds de commerce porte à 17 le nombre de points de vente détenus en propre par le Groupe.

Un accord a été conclu, le 9 août 2012, entre les sociétés BMCA / LOLA BOUTIQUE, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL dont les principaux termes sont les suivants :

- les banques ont accepté de suspendre le règlement des échéances des concours moyen terme pour une durée d'un an ;
- les banques ont accepté la reconduction de leurs engagements court terme pour un montant maximum de 2 050 milliers d'euros ;
- la société JEKITI MAR CAPITAL s'engage à maintenir ses financements en compte-courant à BMCA / LOLA BOUTIQUE dans un plafond de 1 300 milliers d'euros jusqu'au remboursement intégral des sommes dues aux banques.

3. FAITS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2012

La Société est en cours de négociation d'un accord de licence de marque sur les marques Irène Van Ryb et Régina Rubens en vue de leur exploitation sur des produits relevant notamment du secteur de la bagagerie, de la maille et de la lingerie.

Par accord de l'ensemble des partenaires bancaires, les effets du protocole du 9 août 2012 visé au point 2.2 ci-dessus, ont été prolongés jusqu'au 16 avril 2013, date à laquelle les banques devaient se positionner par rapport à la demande de restructuration de la dette consistant à transformer les concours bancaires courants en dette à moyen terme.

En date du 19 avril 2013, les sociétés du Groupe BMCA ont obtenu la confirmation de l'accord des banques sur les modalités suivantes de restructuration de la dette :

- Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 M€, remboursables sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2014. Ces prêts seraient garantis par OSEO à hauteur de 30% minimum et par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 450 K€ ;
- Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 K€ pour une durée de 12 mois à compter de la signature d'un protocole ;
- Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant compris entre 450 K€ et 650 K€ dépendant du pourcentage de garantie accordé par OSEO (entre 0% et 40%) et garanties par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 30% des montants prêtés.

La société JEKITI MAR CAPITAL réitère les engagements pris lors de la signature de l'accord du 9 août 2012.

Le protocole d'accord formalisant ces engagements est en cours de signature à la date du Conseil d'administration.

4. COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS CONSOLIDES ET SUR LES RESULTATS DE LA SOCIETE

4.1. Règles d'établissement des comptes

Les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés sont identiques à celles appliquées dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

4.2 Principales données chiffrées de l'exercice clos le 31 décembre 2012

En ce qui concerne les comptes de cet exercice, les principaux agrégats des comptes sont les suivants :

Données auditées (exprimées en K€)*	Comptes consolidés au 31/12/2012	Comptes sociaux au 31/12/2012	Comptes consolidés au 31/12/2011	Comptes sociaux au 31/12/2011
Chiffres d'affaires	5.732	1.016	4.568	2.118
Produits Opérationnels Courants	6.316	1.288	4.656	2.564
Résultat d'exploitation ou résultat opérationnel courant	(1.283)	(609)	(2.074)	(1.287)
Résultat net	(1.197)	(321)	(2.811)	(2.880)
Capitaux propres – Part Groupe	(5.073)	(4.637)	(3.872)	(4.316)

(*) Conforme aux normes IFRS

L'exercice clos le 31 décembre 2012 a une durée de 12 mois du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012.

Il est précisé que le périmètre de consolidation retenu pour les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2012 comprend les sociétés MFG (société mère) et BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR (filiales intégrées globalement) depuis le 1^{er} juillet 2011.

4.2.1 Présentation des comptes consolidés clos au 31 décembre 2012

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012, le chiffre d'affaires consolidé de la Société ressort en hausse de 1.164 K€ par rapport à l'exercice précédent. Ainsi, le chiffre d'affaires s'établit à 5.732 K€ en 2012 contre 4.568 K€ au titre de l'exercice précédent. La hausse du chiffre d'affaires s'explique principalement par l'intégration, en 2012, en année pleine sur 12 mois, de l'activité des sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR qui exploitent la marque « LOLA ».

A titre de comparaison, le chiffre d'affaires pro forma des structures BMCA, LOLA Boutique et BELLECOUR en année pleine 2011 aurait été de 6 295 K€ portant ainsi le chiffre d'affaires pro forma du Groupe à 8 370 K€ en 2011. Ainsi, la baisse du chiffre d'affaires consolidé 2012 par rapport au chiffre d'affaires pro forma 2011 s'élève à 31,5 %.

L'effectif moyen du Groupe ressort à 58 personnes.

L'activité opérationnelle du Groupe reste malheureusement déficitaire du fait d'une diminution de la rentabilité au m² des boutiques sous enseigne Lola et d'une structure de coûts trop lourde sur l'activité MFG. L'élargissement par la nouvelle direction artistique de la société BMCA des collections proposées et l'extension de la gamme par des accessoires de maroquinerie et des bijoux permettront sensiblement d'améliorer la rentabilité.

L'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde donc par un résultat opérationnel courant consolidé déficitaire à hauteur de (1.283) K€ contre (2.074) K€ à la clôture de l'exercice précédent.

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2012 portent principalement sur le dénouement d'un litige avec un ancien salarié. Le produit net relatif à ce litige s'élève à 182 milliers d'euros. Le solde correspond à la provision d'un nouveau litige salarié (80 K€) compensé par des produits sur exercices antérieurs (83 K€) et une indemnité de rupture reçue pour 54 K€.

Le coût de l'endettement financier correspond au coût de l'endettement court et moyen terme au sein du Groupe BMCA.

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact de la désactualisation liées au plan de continuation (47 K€).

Les capitaux propres consolidés - part du Groupe au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont négatifs à hauteur de (5.073 K€) à comparer à (3.872 K€) au titre de l'exercice précédent.

4.2.2 Présentation des comptes sociaux clos au 31 décembre 2012

Le chiffre d'affaires de la Société au titre de l'exercice 2012 est en baisse par rapport à l'exercice précédent et ressort à 1.015.773 € contre 2.117.949 € au titre de l'exercice précédent du fait de la suspension de la production de la collection IRENE VAN RYB. Par ailleurs, la Société a bénéficié d'une indemnité de rupture du contrat Bon Marché pour un montant de 98 K€.

Les coûts directs liés aux ventes décroissent dans les mêmes proportions que les ventes entraînant une baisse de la marge brute d'environ 480 K€. A contrario, les autres charges d'exploitation sont en nette diminution du fait de la mise en place d'un plan d'économies par le management qui porte essentiellement sur les charges de personnel du fait de la diminution de l'effectif (- 680 K€ par rapport à 2011), ainsi que sur les honoraires et les frais de déplacement (-230K€).

L'exercice clos le 31 décembre 2012 se solde ainsi par un résultat courant déficitaire à hauteur de (609.966 €) contre (1.325.218 €) à la clôture de l'exercice précédent.

Le résultat exceptionnel s'élève à 289.131 €. Ce résultat exceptionnel correspond essentiellement à la reprise de provision de 367 K€ constituée au titre du litige avec un ancien salarié, jugé au premier semestre 2012, du fait de la condamnation de la Société à 127K€. Le solde correspond à la provision d'un nouveau litige salarié (80 K€) compensé par des produits sur exercices antérieurs (85 K€) et une indemnité de rupture reçue pour 52 K€.

En conséquence, le résultat net ressort à (320.834) €.

Les capitaux propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont négatifs à hauteur de (4.637.137) € à comparer à (4.316.302) € au titre de l'exercice précédent.

4.2.3 Structure de financement du Groupe et continuité d'exploitation

Le montant des passifs non courants s'élève à 3.911 K€ contre 4.160 K€ au 31 décembre 2011. Ils correspondent (i) à l'ensemble des dettes hors passifs financiers à hauteur de 1.754 K€, dont le règlement est planifié sur une période de 10 ans à compter du 31 décembre 2010 conformément au plan de continuation, (ii) aux provisions actualisées sur l'exercice à hauteur de 308 K€ et (iii) aux passifs financiers à plus d'un an à hauteur de 1.849 K€ (échéances d'emprunt à plus d'un an), dont 586 K€ liés aux passifs financiers nés avant la date du dépôt de bilan.

Le montant des passifs courants s'élève à 10.851 K€ à la clôture de l'exercice contre 9.452 K€ au 31 décembre 2011, pour des actifs courants à hauteur de 3.555 K€ contre 3.435 K€ pour l'exercice précédent. Les passifs courants comprennent principalement les passifs financiers à moins d'un an à hauteur de 7.190 K€, lesquels comprennent à hauteur de 5.227 K€ des compte courants d'associés apportés en 2011 et 2012 pour le financement de l'activité.

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012, compte tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la Société ;
- de l'accord en cours de signature avec les partenaires bancaires incluant notamment la transformation des lignes de découvert des sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE en crédit moyen terme (voir paragraphe 3) ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien aux sociétés du Groupe pour le financement de leur activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2012. Ce soutien a d'ores et déjà été mis en œuvre pour le financement de l'exploitation et de la croissance externe au travers d'apports en compte courant : sur 2012, apport de 1.150 K€ de la société JEKITI MAR CAPITAL aux sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE et de 775 K€ à MFG ; sur 2013, apport de 470 K€ de la société JEKITI MAR CAPITAL aux sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE et de 49 K€ à MFG ;
- de la poursuite de la stratégie, menée par le management, de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffre d'affaires par le biais d'ouverture de points de vente et d'*outlets* ou d'une présence accrue dans les réseaux multimarques.

5. ACTIVITE DES FILIALES ET DES SOCIETES CONTROLEES ET PARTICIPATIONS

5.1 Activité des sociétés du Groupe BMCA et perspectives d'avenir

Le tableau suivant fait apparaître les éléments sociaux de compte de résultat (selon les normes comptables françaises en vigueur) pour chacune des entités opérationnelles consolidées du Groupe BMCA pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, et notamment le résultat d'exploitation et le résultat net de chacune d'entre elles :

Entités du Groupe BMCA (exercice 2012)

Comptes sociaux	BMCA *	Lola Boutique *	Bellecour *
(En milliers)	(Euros)	(Euros)	(Euros)
Chiffre d'affaires net	5.012.987	1.722.027	294.971
Autres produits exploitation	1.844.595	38.001	1.167
Charges d'exploitation	7.583.457	2.146.029	306.638
Résultat d'exploitation	(530.012)	(385.999)	(10.499)
Résultat financier.....	(157.894)	(7.843)	(6.936)
Résultat exceptionnel.....	(25.531)	4.349	-
Impôt sur les sociétés.....	(142.860)	-	-
Résultat net.....	(570.578)	(389.492)	(17.435)

* données issues des comptes sociaux du 1^{er} janvier 2012 au 31 décembre 2012

Les sociétés du Groupe BMCA entendent poursuivre l'extension de leur réseau de distribution par un développement du réseau multimarque, l'ouverture de nouveaux points de ventes sur des zones géographiques ciblées et sur la mise en place d'un canal de vente e-commerce. A cet égard, les tests sur une boutique en ligne doivent démarrer en juillet 2013 pour la saison hiver 2013. En outre, le Groupe BMCA envisage des ventes à l'export via des distributeurs et agents intervenant sur le Bénélux, la Suisse, l'Allemagne, l'Autriche et l'Europe du Nord.

L'objectif affiché est à court terme d'augmenter le chiffre d'affaires tout en renforçant le positionnement de la marque.

5.2 Activité de la société Stereo Panda

MFG détenait 51% du capital de STEREO PANDA, acquis le 27 juin 2008. STEREO PANDA était spécialisée dans la conception, la fabrication et la distribution d'une collection complète de "Street wear" haut de gamme. Cette société a fait l'objet d'un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire en 2010 par le Tribunal de Commerce de Paris, lequel a débouché sur sa radiation le 14 novembre 2012. La liquidation judiciaire de la société STEREO PANDA avait entraîné la déconsolidation de cette dernière dans les comptes consolidés du Groupe dès l'exercice clos le 31 décembre 2010.

5.3 Activité de la société Heaven Birds (anciennement Franck Sorbier)

La participation à 34% dans le capital de la société Heaven Birds n'est pas consolidée car MFG ne détient aucune influence notable sur la gestion de la société Heaven Birds. Cette société a fait l'objet d'un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire en date du 8 janvier 2013, faisant remonter la date de cessation des paiements au 8 juillet 2011.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1 Tableau des résultats des cinq derniers exercices

Conformément à l'article R-225-102 du Code de Commerce, le tableau suivant fait apparaître les résultats et les autres éléments significatifs de la Société au cours des cinq derniers exercices :

<i>Exercices concernés</i>	<i>31/12/2008</i>	<i>31/12/2009</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2011</i>	<i>31/12/2012</i>
	<i>9 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Capital en fin d'exercice					
Capital social	1.658.687	1.990.015	2.785.132	2.785.132	2.785.132
Nombre des actions ordinaires existantes	16.586.870	19.900.150	27.851.328	27.851.328	27.851.328
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	2.555.611	2.934.951	2.427.222	2.117.950	1.198.931
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 709.927	- 2.376.434	- 373.068	- 1.399.851	-791.139
Impôts sur les bénéfices	-	-	- 96.874	-	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 254.190	- 3.580.350	- 1.570.907	- 2.880.088	-320 834
Résultat distribué	-	-	-	-	-
Résultats par action					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	- 0,04	- 0,12	- 0,01	- 0,05	- 0,03
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	- 0,02	- 0,18	- 0,06	- 0,10	- 0,01
Dividende attribué à chaque action (par catégorie, brut ou net)	-	-	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	26	20	18	20	6
Montant de la masse salariale de l'exercice	994.176	876.889	759.994	775.958	426.493
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	445.190	395.075	362.206	329.976	135.745

6.2 Proposition d'affectation du résultat de la Société

L'exercice clos le 31 décembre 2012 se traduit par une perte de 320.834 euros que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte « report à nouveau » qui passera d'un montant de (20.650.720) euros à un montant de (20.971.584) euros.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée constatera qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des 3 derniers exercices.

Nous vous indiquons par ailleurs que les dispositions de l'article L. 225-248 du Code de commerce ne sont pas applicables à la Société, cette dernière faisant l'objet d'une procédure de redressement judiciaire.

6.3 Sociétés contrôlées et participations

S'agissant des filiales et participations, leur activité est présentée ci-avant.

Le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

La Société détient au 31 décembre 2012 :

- 34% du capital de la société HEAVEN BIRDS SAS (anciennement Franck Sorbier) ayant son siège social sis 6 rue Jean Pierre Timbaud à Paris (75011), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 481 973 154.
- 99,5% du capital de la société BMCA SA ayant son siège social sis 7 rue de la Maladière – 38360 Sassenage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 383 423 795, », laquelle détient :
 - 93,87% du capital de la société LOLA BOUTIQUE SAS, ayant son siège social sis 7 rue de la Maladière – 38360 Sassenage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 057 506 024 ;
 - une participation de 100% au capital de la société BELLECOUR SARL, ayant son siège social sis 7 rue de la Maladière – 38360 Sassenage, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Grenoble sous le numéro 449 944 122.

6.4 Prise de participation

La Société n'a pris aucune participation au cours de l'exercice écoulé.

6.5 Prise de contrôle

La Société n'a pris le contrôle d'aucune entité au cours de l'exercice écoulé.

6.6 Cession de participations

Pour mémoire, au cours de l'exercice 2011, la Société a cédé 0,5 % du capital et des droits de vote de la société BMCA à la société JEKITI MAR CAPITAL et 100% des titres de la société BELLECOUR qui exploite une boutique sous l'enseigne « LOLA » à Lyon, à la société BMCA.

La participation de la société BMCA dans la société LOLA BOUTIQUE est passée de 100 % à 93,87% du fait de la renonciation partielle par BMCA à ses droits préférentiels de souscription au profit de la société JEKITI MAR CAPITAL dans le cadre d'une augmentation de capital de la Société LOLA BOUTIQUE en date du 5 juillet 2012.

6.7 Dépenses fiscalement non déductibles

Conformément à l'article 223 quater du Code général des impôts, nous vous informons que la Société a constaté un montant nul au titre des charges visées à l'article 39-4 dudit Code au cours de l'exercice écoulé.

6.8 Conventions réglementées conclues entre la Société et ses administrateurs et/ou certains de ses actionnaires (L. 225-38 du Code de commerce)

Vos commissaires aux comptes ont été régulièrement informés de ces conventions qu'ils vous relatent dans leur rapport spécial. Nous vous demanderons, par conséquent, d'approuver (i) les conventions visées à l'article L.225-38 et suivants du Code de commerce qui y sont mentionnées, ainsi que (ii) les conclusions dudit rapport.

6.9 Évolution prévisible et perspectives d'avenir

La Société tend à s'orienter sur une activité de gestion de ses participations dans le Groupe BMCA et une activité de gestion des actifs que représentent ses marques sous forme de licence.

Les sociétés du Groupe BMCA entendent poursuivre le développement de leur chiffre d'affaires au moyen de l'extension de leur réseau de distribution par un développement du réseau multimarque, l'ouverture de nouveaux points de ventes, le développement des ventes à l'export et sur la mise en place d'un canal de vente e-commerce.

6.10 Activité en matière de recherche et développement

L'activité de recherche et développement du Groupe correspond à son investissement dans les nouvelles collections dont le coût est porté à l'actif et amorti sur 6 mois à compter de la date de lancement de la collection.

6.11 Litiges

Nous vous rappelons que la Société est actuellement partie aux litiges significatifs suivants :

- Litige avec Régina Rubens et la Société Ben'z : Pour rappel, un litige oppose MFG à Madame Régina Rubens et à la société Ben'z pour inexécution d'un contrat de prestation de services de direction artistique, suspendu unilatéralement par Madame Régina Rubens. L'assignation de Madame Régina Rubens et de la Société Ben'z date du 16 avril 2007. Devant la Cour d'appel de Paris, la Société a conclu le 15 mai 2009 et demande la condamnation in solidum de la société Ben'z et de Madame Régina Rubens à lui verser la somme de 204.443 euros, augmentée des charges salariales supportées indûment par la Société. Ce dossier a été plaidé le 14 février 2013 et le délibéré interviendra en principe le 16 mai 2013.
- Litige avec la SCI Oona : Pour rappel, MFG a assigné le 31 août 2007 devant le Tribunal de Grande Instance de Paris la SCI Oona aux fins de voir constater le renouvellement de plein droit du bail commercial en date du 3 septembre 1998, aux mêmes causes et conditions, pour une nouvelle durée de 9 années entières et consécutives à compter du 3 septembre 2007. A titre subsidiaire, la Société sollicitait la condamnation de la société Oona à lui payer une indemnité d'éviction d'un montant de 1.800.000 euros.

Les adversaires de MFG ont été condamnés, le 1^{er} février 2012, à indemniser la Société des conséquences dommageables du défaut d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de l'ancien établissement de la Société, à la date de demande de renouvellement, le 5 mars 2007.

Un expert a été désigné par le Tribunal afin de recueillir les éléments d'évaluation des préjudices subis. L'expert désigné n'ayant pas pu accomplir sa mission, le Tribunal de Grande Instance de Paris a nommé un nouvel expert pour évaluer le préjudice et sa mission a débuté le 11 avril 2012. L'expert a remis son rapport le 25 février 2013. Celui-ci chiffre le préjudice subi par MFG du fait du défaut de renouvellement du bail et de l'expulsion des locaux à la somme de 500.000 €. La Société envisage de contester à la hausse l'évaluation de l'expert.

- Litige à l'encontre de la société Financière Partouche : la Société rappelle avoir acquis, le 2 juillet 2011, l'intégralité des parts composant le capital des sociétés BMCA / LOLA / BELLECOUR auprès de la société Financière Partouche. Dans le cadre de cette acquisition, une Convention de Garantie a été mise en place entre le cédant et l'acquéreur. Cette Convention de Garantie couvre les conséquences dommageables résultant de :
 - Un supplément de passif ou toute insuffisance d'actif non révélé dans les comptes de référence c'est-à-dire le 30 octobre 2010,
 - Toute inexactitude, erreur ou omission à l'origine d'un dommage dans les déclarations et Garanties sur la période du 1^{er} novembre 2010 au 2 juillet 2011.

En date du 30 décembre 2011, et en raison d'éléments financiers révélés depuis l'acquisition, la Société a notifié au Garant (la société Financière Partouche) une réclamation au titre de la mise en jeu de la Convention de Garantie pour un montant de 394.319 euros, montant ramené à 300.000 euros compte tenu du montant du plafond de la Garantie. Le garant conteste les réclamations ainsi notifiées.

Il est par ailleurs rappelé que la Société bénéficiait jusqu'au 31 décembre 2011, d'un crédit vendeur accordé par le cédant pour un montant de créance due de 436.500 euros. Cette échéance devait être réglée par MFG auprès de la société Financière Partouche en date du 31 décembre 2011. Il est précisé que ce crédit vendeur ne prévoyait pas de clause de non remboursement en cas de constatation de passif non prévu ou d'inexactitudes.

En l'attente du règlement des contestations au titre de la Convention de garantie, la Société a décidé de suspendre le règlement de cette créance de 436.500 euros évoquée ci-dessus.

Ce différend a donné lieu à l'assignation de la Société (au fond et en référé) à la demande de la société Financière Partouche devant le Tribunal de commerce de Paris au titre du règlement du crédit-vendeur décrit ci-dessus. Ces procédures sont actuellement pendantes devant le Tribunal de Commerce de Paris ; étant précisé qu'au 31 décembre 2012, le crédit vendeur non couvert par la garantie d'actif et de passif a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 142 milliers d'euros par la Société

- Litige avec Irène Van Ryb : Cette dernière a initié une procédure devant le Conseil des Prud'hommes de Paris invoquant une résiliation judiciaire de son contrat de travail. Les plaidoiries se sont déroulées le 23 octobre 2012 et la Société est en attente de la motivation du jugement.

6.12 Décomposition du solde de la dette de la société à l'égard de ses fournisseurs (art D.441-4 du Code de commerce)

Conformément à la loi de modernisation de l'économie (LME), nous vous indiquons dans le tableau ci-dessous, le solde des dettes fournisseurs (échues et non échues) hors dettes liées au plan de continuation à la clôture des exercices clos les 31 décembre 2012 et 31 décembre 2011, en décomposant ces soldes par dates d'échéance.

Dettes fournisseurs	31 décembre 2012 (en euros)
Balance Fournisseurs	756.503
<i>Dont Fournisseurs, factures non parvenues</i>	<i>261.615</i>
Factures échues	174.316
Dont contestées	0
Factures non échues	582.187
Dont échéance 30 jours	11.105
Dont échéance 60 jours	571.082

Dettes fournisseurs	31 décembre 2011 (en euros)
Balance Fournisseurs	932.086
<i>Dont Fournisseurs, factures non parvenues</i>	<i>380.366</i>
Factures échues	386.820
Dont contestées	0
Factures non échues	536.265
Dont échéance 30 jours	29.807
Dont échéance 60 jours	506.458

7. INFORMATIONS BOURSIERES

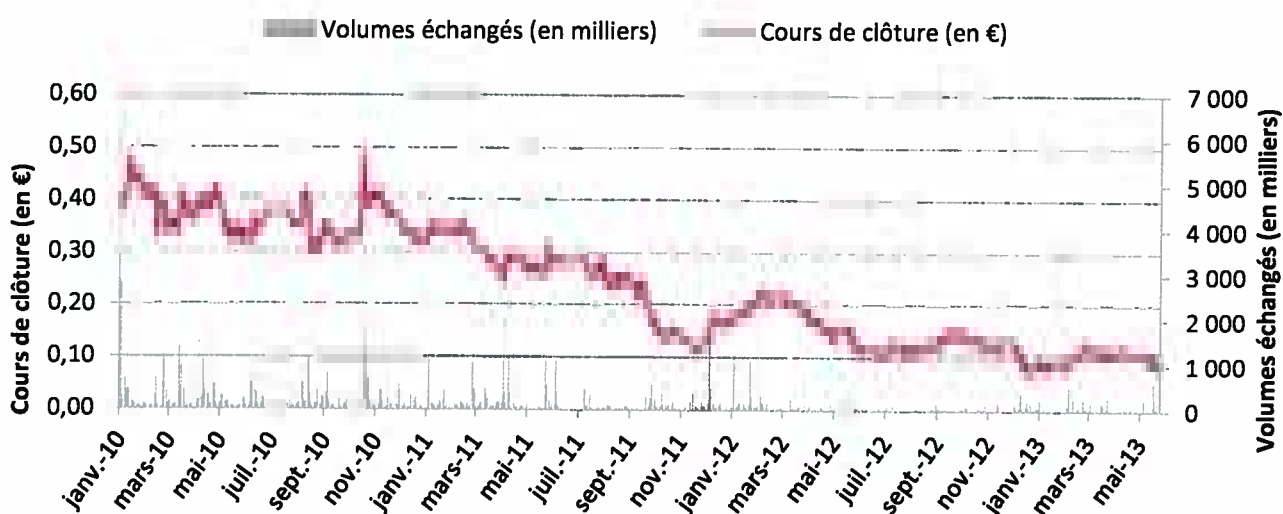
7.1 Évolution du cours de l'action

MONTAIGNE FASHION GROUP a réalisé son introduction en bourse en 1998.

Les actions MONTAIGNE FASHION sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0004048734 et le code Mnémonique MFG.

■ Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : Datastream, Nyse Euronext (janvier 2010- mai 2013)



■ **Autres informations boursières (présentation par exercice - données en fin de mois : dernier jour du mois d'échanges de titres de la Société)**

Source : Nyse Euronext

Mois	Ouverture (€)	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Clôture (€)
Janvier-10	0,42	0,42	0,41	0,42
Février-10	0,37	0,37	0,32	0,34
Mars-10	0,37	0,39	0,36	0,37
Avril-10	0,40	0,41	0,40	0,41
Mai-10	0,33	0,35	0,29	0,32
Juin-10	0,38	0,38	0,36	0,38
Juillet-10	0,36	0,37	0,35	0,36
Août-10	0,31	0,33	0,31	0,32
Septembre-10	0,34	0,34	0,32	0,33
Octobre-10	0,41	0,41	0,40	0,40
Novembre-10	0,36	0,37	0,36	0,37
Décembre-10	0,31	0,33	0,3	0,33
Janvier-11	0,35	0,35	0,33	0,34
Février-11	0,33	0,33	0,30	0,32
Mars-11	0,27	0,28	0,26	0,27
Avril 2011	0,27	0,28	0,27	0,27
Mai-11	0,28	0,29	0,27	0,29
Juin-11	0,28	0,29	0,28	0,28
Juillet-11	0,26	0,28	0,26	0,28
Août-11	0,25	0,26	0,24	0,26
Septembre-11	0,17	0,20	0,17	0,18
Octobre-11	0,14	0,15	0,14	0,15
Novembre-11	0,12	0,14	0,12	0,14
Décembre-11	0,17	0,18	0,17	0,18
Janvier-12	0,20	0,21	0,20	0,20
Février-12	0,22	0,22	0,21	0,21
Mars-12	0,18	0,19	0,18	0,18
Avril-12	0,15	0,15	0,13	0,14
Mai-12	0,14	0,15	0,11	0,11
Juin-12	0,12	0,13	0,10	0,11
Juillet-12	0,11	0,13	0,10	0,12
Août-12	0,11	0,13	0,11	0,12
Septembre-12	0,12	0,15	0,12	0,15
Octobre-12	0,15	0,15	0,12	0,13
Novembre-12	0,13	0,13	0,11	0,13
Décembre-12	0,12	0,13	0,07	0,09
Janvier-13	0,08	0,09	0,08	0,09
Février-13	0,13	0,13	0,08	0,13
Mars-13	0,10	0,11	0,09	0,11
Avril-13	0,10	0,12	0,10	0,11
Mai-13	0,11	0,11	0,08	0,10

8. FACTEURS DE RISQUES ET INCERTITUDES AUXQUELS LA SOCIETE EST CONFRONTEE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux résumés ci-dessous et ceux figurant au Document de Référence et dans la note d'opération visées par l'AMF le 30 mars 2012.

8.1 État de l'endettement du Groupe

L'endettement financier de la société MFG est essentiellement intégré dans le plan de continuation et étalé sur 10 ans, il est détaillé dans les notes annexes aux comptes annuels.

L'endettement financier du Groupe BMCA intégré globalement s'élève à 1.149 K€ à échéance supérieure à 1 an et à 1.870 K€ pour le financement du BFR et les échéances inférieures à un an. Il est rappelé que les sociétés du Groupe BMCA ont obtenu la confirmation de l'accord des banques sur les modalités suivantes de restructuration de la dette :

- Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 M€, remboursables sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2014. Ces prêts seraient garantis par OSEO à hauteur de 30% minimum et par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 450 K€ ;
- Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 K€ pour une durée de 12 mois à compter de la signature d'un protocole ;
- Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant compris entre 450 K€ et 650 K€ dépendant du pourcentage de garantie accordé par OSEO (entre 0% et 40%) et garanties par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 30% des montants prêtés.

La société JEKITI MAR CAPITAL réitère les engagements pris lors de la signature de l'accord du 9 août 2012 visé au point 2.2.

Le protocole d'accord formalisant ces engagements est en cours de signature à la date du conseil d'administration.

8.2 Risque de prix

La Société travaille avec un nombre limité de fournisseurs et de façonniers. En outre, la plupart de ces fournisseurs ont été renouvelés au cours des derniers exercices. Il n'existe toutefois pas de dépendance de la Société à ces derniers.

L'activité de vente au détail au sein des boutiques détenues en propre ne présente pas de risque clients.

En ce qui concerne la vente à l'export, la Société ne travaille qu'avec des clients connus et demande systématiquement une cotation Coface, ce qui limite le risque d'impayés.

8.3 Risque de liquidité

Les deux actionnaires KRIEF GROUP et JEKITI MAR CAPITAL se sont engagés à assurer le financement de l'activité courante du Groupe à horizon de douze mois à compter de la date d'arrêt des comptes au 31 décembre 2012 de la Société (soit le 16 avril 2014).

Il est rappelé qu'en application du plan de continuation adopté par le Tribunal de Commerce de Paris le 14 octobre 2010, l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture devra être réglé sur 10 ans, selon l'échéancier suivant :

- En 2011 : 3% : échéance honorée.
- En 2012 : 5% : échéance honorée.
- De 2013 à 2018 : 10%.
- En 2019 et 2020 : 16%.

Le montant du passif devant être remboursé dans le cadre du plan de continuation s'élève à 2.575 K€.

Par ailleurs, il est rappelé que les sociétés du Groupe BMCA ont obtenu la confirmation de l'accord des banques sur les modalités suivantes de restructuration de la dette :

- Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 M€, remboursables sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2014. Ces prêts seraient garantis par OSEO à hauteur de 30% minimum et par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 450 K€ ;
- Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 K€ pour une durée de 12 mois à compter de la signature d'un protocole ;
- Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant compris entre 450 K€ et 650 K€ dépendant du pourcentage de garantie accordé par OSEO (entre 0% et 40%) et garanties par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 30% des montants prêtés.

Enfin, au 31 décembre 2012, la trésorerie disponible du Groupe s'élève à 100 K€.

8.4 Risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change car la majeure partie de ses achats et de ses ventes est libellé en euros.

8.5 Risque marché et risque pays

Le Groupe n'est pas exposé à ces risques, en dehors du développement de ses ventes à l'export (75,6 K€ HT), lesquelles sont garanties par la COFACE ou au moyen de règlements anticipés de la part des clients.

9. IMPACTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DES ACTIVITES

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la manière dont la Société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité.

9.1 Impact social des activités du Groupe

- Effectif moyen au 31 décembre 2012 et évolution sur l'exercice : 58 personnes sur le Groupe réparties, à hauteur de 6 personnes sur la Société, 39 sur la société BMCA, 12 sur LOLA BOUTIQUE et 1 sur BELLECOUR.
- Organisation du travail : Le personnel est soumis à un horaire collectif hebdomadaire de 35 heures. Aucune information particulière n'est à signaler en matière d'absentéisme.
- Relations professionnelles et bilan des accords collectifs : Aucune information particulière n'est à signaler sur l'organisation du dialogue social. Il n'a pas été conclu d'accord collectif au cours de l'exercice écoulé.
- Conditions d'hygiène et de sécurité : Les conditions d'hygiène et de sécurité en vigueur au sein du Groupe correspondent aux dispositions légales et réglementaires applicables en la matière. Aucun accord particulier n'a été signé avec les organisations syndicales ou les représentants du personnel en matière de santé et de sécurité au travail. Aucune information particulière n'est à signaler en matière d'accidents du travail et de maladies professionnelles.
- Formation : Aucune information particulière n'est à signaler à ce sujet. Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du droit individuel à la formation par les salariés du Groupe s'élève à 1.814 heures.

- Egalité de traitement : Aucune information particulière n'est à signaler au regard de la politique en matière d'égalité professionnelle, d'insertion des personnes handicapées et de lutte contre les discriminations ; les sociétés du Groupe s'attachant à respecter les dispositions légales et réglementaires applicables en la matière.
- Œuvres sociales : Aucune information particulière n'est à signaler à ce sujet.
- Respect des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail le Groupe respecte évidemment les dispositions relatives au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective, à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, à l'élimination du travail forcé ou obligatoire, à l'abolition effective du travail des enfants.
- Importance de la sous-traitance : Le Groupe travaille avec un nombre limité de façonniers. Il n'existe pas de lien de subordination de ces derniers envers les sociétés du Groupe.

9.2 Impact environnemental des activités du Groupe

Le Groupe n'exploite aucun site de production. Par conséquent, l'activité n'a pas d'impact environnemental et aucune politique particulière n'a été mise en œuvre en matière de pollution et gestion des déchets ou d'utilisation durable des ressources.

9.3 Informations relatives aux engagements sociétaux en faveur du développement durable

Compte tenu de la nature et du niveau des activités du Groupe, celles-ci n'ont aucun impact territorial en matière d'emploi et de développement régional ou sur les populations locales.

10. ACTIONNARIAT

10.1 Capital social au 31 décembre 2012 (sur la base des informations connues de la Société)

Au 31 décembre 2012, le capital social de la Société s'élève à 2.785.132,80 euros. Il est divisé en 27.851.328 actions d'une valeur nominale de 10 centimes. Il n'y a pas eu de variation du capital au cours de l'exercice.

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucune valeur mobilière donnant accès au capital de la Société. Sur les 27.851.328 actions en circulation, 6.568.278 actions nominatives de la Société détiennent un droit de vote double, conformément aux statuts de la Société.

Actionnaires	Nombre d'actions	% capital	Nombre droits vote	% droits vote
Jekiti Mar Capital *	5 333 334	19,15%	10 666 668	30,99%
Krief Group **	3 029 708	10,88%	3 029 708	8,80%
Descamps New World ***	396 827	1,42%	793 654	2,31%
Madame Pascale Petiet	968 253	3,48%	1 079 364	3,14%
Monsieur Marc Jobert	857 142	3,08%	857 142	2,49%
Actionnaires agissant de concert	10 585 264	38,01%	16 426 536	47,72%
Hoche Monceau Finance	370 370	1,33%	740 740	2,15%
LV Capital	335 587	1,20%	671 174	1,95%
Public	16 432 654	59,00%	16 575 879	47,74%
Total	27 851 328	100,00%	34 419 606	100,00%

* société à responsabilité limitée contrôlée par M. Edouard Hubsch

** société anonyme contrôlée par M. Louis Petiet

*** anciennement dénommée Askell Concord Express

10.2 Actions en propres

Néant

10.3 Evolution du nombre d'actions au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2012

Néant

10.4 Actionnariat salarié (article L. 225-102 du Code de commerce)

Néant

10.5 Nombre d'actions détenues par l'intermédiaire de la filiale

Néant

10.6 Souscription, achat ou prises en gage par la Société des propres actions dans le cadre de l'intéressement du personnel au résultat de l'entreprise

Néant

10.7 Options de souscription et/ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Néant

11. CAPITAL SOCIAL

11.1 Franchissement de seuils des actionnaires

Conformément à l'article L. 233-7 du Code de commerce, tout actionnaire, venant à posséder un nombre de titres franchissant à la hausse ou à la baisse les seuils légaux est tenu d'en informer la société et l'Autorité des Marchés Financiers dans un délai de cinq jours de bourse. Au cours de l'année 2012, aucun franchissement de seuils n'a été porté à la connaissance de la Société.

Consécutivement à l'augmentation de capital réalisée le 7 décembre 2010 et aux cessions réalisées hors marché le 31 janvier 2011, les sociétés Jekiti Mar Capital et Krief Group (regroupant les intérêts de la société Descamps New World (anciennement Askell-Concord Express), de Marc Jobert et de Pascale Petiet) ont déclaré, le 14 février 2012, avoir franchi de concert les seuils de 5%, 10%, 15%, 20%, 25%, 30% et 1/3 du capital et des droits de vote de la Société. Cette déclaration de franchissement de seuils légaux a fait l'objet d'un avis publié par l'AMF le 30 mars 2012, sous la référence 212C0445. (D&I n°212C0445).

11.2 État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code Monétaire et Financier

Au cours de l'exercice écoulé, aucune opération mentionnée à l'article L.621-18-2 du Code Monétaire et Financier n'est intervenu à la connaissance de la Société.

12. INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX (ARTICLE L.225-102-1 DU CODE DE COMMERCE)

12.1 Mandats exercés au sein de MFG et dans d'autres sociétés

Administrateurs à la date du présent rapport:

Exercées au sein de MFG	Fonctions exercées dans d'autres sociétés
Monsieur Edouard HUBSCH Président	Jekiti Mar : Gérant Jekiti Mar Capital : Gérant SCI Les Estripeaux : Gérant SCI Restex : Gérant Bellecour : Gérant BMCA : Président du conseil d'administration Lola Boutique : Président
Madame Dominique HUBSCH Directeur Général	SCI Les Estripeaux : Gérant SCI La Rue des Franciscains : Gérant BMCA : Administrateur
Monsieur Louis PETIET Administrateur	Krief Group SA : Président du Conseil d'administration SCI Les Feuillants : Associé Gérant UCPMI : Gérant Apache Concord : Président du Conseil d'administration et Directeur Général Descamps New World SAS : Président Descamps Home Concept : Président Heuliez Concord Capital SA : Directeur Général BMCA : Administrateur
Monsieur Thierry CHAUNU Administrateur	Néant
JEKITI MAR Représentée par Mme Elodie Hubsch Administrateur	Néant
Monsieur Vincent FROGER de MAUNY Censeur	Krief Group : Directeur Général

Madame Dominique HUBSCH a été désignée Directeur Général de la Société le 16 avril 2013 ; Monsieur Edouard HUBSCH ayant atteint la limite d'âge légale, à défaut de disposition statutaire la portant au-delà.

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général sont donc désormais dissociées.

12.2 Rémunérations des dirigeants

Au cours de l'exercice 2012, aucune rémunération n'a été versée aux mandataires sociaux de la Société.

La Société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux, de type rémunération, indemnités ou avantages à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à celles-ci. Il n'existe aucun régime complémentaire de retraite concernant les mandataires sociaux en sus des régimes complémentaires obligatoires.

13. SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

13.1 Commissaires aux Comptes titulaires

Ernst & Young et Autres, société par actions simplifiée, dont le siège social se situe au 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris la Défense 1

Date de nomination : 5 octobre 2010

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Monsieur Laurent ARROUASSE

11 bis rue Jean Goujon ,75008 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous proposons de nommer EXPONENS Audit (RCS Paris 450 213 533), établi 15 Place de la Nation - CS 61118 - 75127 PARIS CEDEX 11, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, venant à la suite de Monsieur Laurent ARROUASSE, dont le mandat arrive à échéance.

13.2 Commissaires aux comptes suppléants

Auditex 1-2, place des Saisons, 92400 Courbevoie – Paris la Défense 1

Date de nomination : 5 octobre 2010

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015

Monsieur DAVIER Jean-Philippe

32, rue de la Boétie - 75008 Paris

Date de nomination : 30 novembre 2007

Date d'expiration des fonctions : Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012.

Nous vous proposons de nommer Monsieur Emmanuel MAUGE, établi 15 Place de la Nation - CS 61118 - 75127 PARIS CEDEX 11, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, venant à la suite de Monsieur Jean-Philippe DAVIER, dont le mandat arrive à échéance.

14. AUTORISATIONS DONNEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire des 29 juillet 2011 et 27 juin 2012

Délégation accordée	Assemblée générale	Montant / Limite	Utilisée
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social par émission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, par une offre au public ou par une offre visée au II de l'article L. 411-2 du Code Monétaire et Financier, sans droit préférentiel de souscription des actionnaires, le cas échéant avec un délai de priorité dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 29 juillet 2011)	29 juillet 2011 6 ^e résolution	Actions : 30.000.000 euros Valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 euros	Non
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société ou de toute société qui possède directement ou indirectement plus de la moitié de son capital ou dont elle possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 29 juillet 2011)	29 juillet 2011 7 ^e résolution	Actions : 30.000.000 euros Valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 euros	Non Privée d'effet par la délégation votée le 27 juin 2012
Autorisation donnée au conseil d'administration, dans la limite de 10% du capital de la Société par an, à fixer le prix d'émission des augmentations de capital réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans les conditions de l'article L.225-136 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 29 juillet 2011)	29 juillet 2011 8 ^e résolution	Fixation du prix d'émission des actions conformément à l'article L. 225-136 1 ^o du Code de commerce et ce, dans la limite du 10 % du capital social par an. Prix d'émission ne pouvant être inférieur à la moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminuée d'une décote maximale de 30%.	Non
Délégation de compétences donnée au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'augmentation du capital social, soit par émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ordinaires de la société, de bons et/ou de valeurs mobilières composées donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la Société, dans les conditions prévues aux articles L.225-129, L.225-129-2, L.228-91 et L.228-92 du Code de commerce, soit par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres dans les conditions de l'article L.225-130 du Code de commerce. (Durée de 26 mois à compter du 27 juin 2012)	27 juin 2012 5 ^e résolution	Actions : 30.000.000 euros Valeurs mobilières représentatives de créances : 10.000.000 euros	Non



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

15. COMPTES SOCIAUX



SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Comptes annuels

au 31/12/2012

KPMG Entreprises

Comptes annuels

Bilan

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Au : 31/12/2012

N° SIRET: 39788307500160

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou .Prov.	Montant net	Au : 31/12/2011	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement				
		Frais de développement			145 193	
		Concessions, brevets et droits similaires	1 074 120	1 074 120		
		Fonds commercial (1)	1 496 737	996 737	500 000	
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	2 570 857	2 070 857	500 000	
		Corporel	Terrains			
			Constructions			
		Inst. techniques, mat. out. industriels				
		Autres immobilisations corporelles	304 277	279 864	24 413	
		Immobilisations en cours				
		Avances et acomptes				
		Total	304 277	279 864	24 413	
	Financier (2)	Participations évaluées par équivalence				
		Autres participations	2 263 888	580 424	1 683 464	
		Créances rattachées à des participations				
		Titres immob. de l'activité de portefeuille				
		Autres titres immobilisés				
		Prêts				
		Autres immobilisations financières	134 852	8 100	126 751	
		Total	2 398 740	588 524	1 839 899	
Total de l'actif immobilisé		5 273 876	2 939 247	2 334 629	2 519 714	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	118 166	50 077	68 089	
		En cours de production de biens			249 668	
		En cours de production de services			11 393	
		Produits intermédiaires et finis	215 967		215 967	
		Marchandises			229 321	
		Total	334 133	50 077	284 056	
		Avanc. acomptes versés / commandes	12 236		12 236	
		Clients et comptes rattachés	600 546	160 763	439 783	
		Autres créances	334 112		334 112	
		Capital souscrit et appelé, non versé			623 238	
	Total	934 659	160 763	773 896		
	Divers	Valeurs mobilières de placement				
		(dont actions propres :				
		Instruments de trésorerie				
		Disponibilités	16 747		16 747	
		Total	16 747	16 747	5 619	
Charges constatées d'avance					12 543	
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		1 297 777	210 840	1 086 936	1 357 776	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursements des emprunts						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif		6 571 654	3 150 087	3 421 566	3 877 491	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières						
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)				339 583		
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks		Créances clients	

Bilan

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Au : 31/12/2012

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 2 785 132)	2 785 132	2 785 132
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 528 501	13 528 501
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	20 813	20 813
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(20 650 750)	(17 770 663)
Résultats antérieurs en instance d'affectation			
Résultat de la période (bénéfice ou perte)	(320 834)	(2 880 087)	
Situation nette avant répartition	(4 637 137)	(4 316 302)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	(4 637 137)	(4 316 302)	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	488 386	795 633
	Provisions pour charges		
Total	488 386	795 633	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	86 097	75 186
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	713 956	787 547
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 310 997	2 535 758
	Total	4 111 050	3 398 491
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 294 947	2 495 689
	Dettes fiscales et sociales	407 398	641 614
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	756 919	862 365	
Instrument de trésorerie			
Total	3 459 265	3 999 669	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	7 570 316	7 398 160	
Ecarts de conversion passif			
Total du passif	3 421 566	3 877 491	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	2 713 066	2 843 242	
à moins d'un an	4 857 250	4 554 918	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	56 484	95 476	
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
01/01/2011 31/12/2011 12 mois

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	546 323	13 634	559 957	672 533	
	Production vendue { Biens	426 903	23 373	450 276	1 429 274	
	{ Services	5 539		5 539	16 141	
	Chiffre d'affaires net	978 766	37 007	1 015 773	2 117 949	
	Productions stockées			(103 179)	68 899	
	Production immobilisée				162 622	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation				3 580	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			277 160	218 222	
	Autres produits			98 163	(7 188)	
	Total			1 287 918	2 564 088	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats			159 649	270 579	
	{ Variations de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats			92 973	717 518	
	{ Variations de stocks			156 990	268	
	Autres achats et charges externes (3)			689 257	1 391 738	
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 917	33 561	
	Salaires et traitements			426 493	775 958	
	Charges sociales			135 745	329 976	
	- sur immobilisations { amortissements			155 401	223 413	
	{ provisions					
Dotations d'exploitation - sur actif circulant			53 147	91 743		
- pour risques et charges				1 439		
Autres charges			12 563	14 461		
	Total			1 897 139	3 850 658	
Résultat d'exploitation				A	(609 220)	(1 286 569)
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée				B	
	Perte supportée ou bénéfice transféré				C	
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			16 760	1 819	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			1 060		
	Différences positives de change			6 358	807	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			24 178	2 626	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			24 913	38 412	
	Différences négatives de change			11	2 862	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			24 924	41 275	
Résultat financier				D	(745)	(38 648)
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)				E	(609 966)	(1 325 218)

Compte de résultat

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
 01/01/2011 31/12/2011 12 mois

EUR

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	137 983	61 400
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		100 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	617 730	134 990
	Total	755 714	296 390
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	136 757	96 889
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	249 824	237 516
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	80 000	1 516 853
	Total	466 582	1 851 259
Résultat exceptionnel		F	(1 554 869)
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		(320 834)	(2 880 087)
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	97 618	
	{ incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	9 202	
	{ incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	1 321	1 297
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Comptabilité tenue en euros



Comptes annuels
SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Annexe

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

I. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

I.1. Informations relatives à l'entreprise

Le groupe MONTAIGNE FASHION GROUP, coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient les marques Lola, IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS.

MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER), société en liquidation judiciaire depuis janvier 2013.

La société de « Street Wear » STEREO PANDA, dont Montaigne Fashion Group détenait 51%, a été radiée le 14 novembre 2012.

I.2. Faits significatifs de l'exercice

I.2.1. Faits significatifs des exercices précédents ayant un impact sur les comptes de l'exercice 2012

Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

L'exercice a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la société Montaigne Fashion Group ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien aux sociétés du groupe pour le financement de leur activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2012, soit jusqu'au 16 avril 2014;

2.3. Estimations

L'établissement des états financiers conduit la direction de la société à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels ;
- le montant des provisions pour risques et autres dépréciations et provisions liées à l'activité.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2.4. Comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos.

2.5. Méthodes comptables

2.5.1. Immobilisations incorporelles

- **Fonds de commerce**

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds de commerce correspondant à l'activité Irène VanRyb issu de la fusion avec la société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport. Ce fonds de commerce n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur une approche multicritères, et notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. En cas de perte de valeur avérée, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable du fonds de commerce à sa valeur d'utilité.

- **Marque**

Ce poste correspond à la marque Régina Rubens qui a été acquise et estimée à la date d'acquisition sur la base d'une évaluation reposant notamment sur des critères de rentabilité et de chiffre d'affaires. Cette marque n'est pas amortie mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur.

- **Frais de développement**

Les frais de développement correspondent aux frais de collection et sont amortis à compter du lancement de la collection.

- **Logiciels**

Les logiciels figurent dans les comptes à leur coût d'acquisition et sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- Agencements des constructions	3 ans
- Installations générales et agencements	5 à 10 ans
- Mobilier	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

2.5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation des titres est comptabilisée si leur valeur d'utilité est durablement inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement attendu et de la juste valeur intrinsèque des actifs détenus par chacune des entités.

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Annexe

Page : 15

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2.5.5. Stocks et encours

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Les stocks de produits finis intègrent également dans leur valorisation l'amortissement des frais de collection des saisons en cours. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêté des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient.

2.5.6. Provision pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées en risques et charges. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon des dispositions conformes à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

2.5.7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.5.8. Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actif (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les éventuels profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations brutes s'analyse comme suit :

	31/12/2011	Acquisitions	Cessions / Diminution	31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	1 496 737			1 496 737
Marque	1 059 745			1 059 745
Droit au bail	-			-
Logiciels	14 376			14 376
Frais de développement	145 194		145 194	-
	2 716 052	-	145 194	2 570 858
Immobilisations corporelles				
Constructions	-			-
Installations et agencements	253 547			253 547
Matériel et mobilier de bureau et informatique	50 731			50 731
	304 278	-	-	304 278
Immobilisations financières				
Titres de participation	2 511 091		247 203	2 263 889
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622	-
Dépôts et cautionnements	164 536	3 251	32 934	134 853
	2 678 249	3 251	282 759	2 398 741
TOTAL Brut	5 698 579	3 251	427 953	5 273 877

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

L'évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations s'analyse comme suit :

	31/12/2011	Dotations	Diminutions	31/12/2012
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	996 737			996 737
Marque	1 059 745			1 059 745
Droit au bail	-			-
Logiciels	14 376			14 376
Frais de développement	-	145 194	145 194	-
	2 070 858	145 194	145 194	2 070 858
Immobilisations corporelles				
Constructions	-			-
Installations et agencements	221 030	8 311		229 341
Matériel et mobilier de bureau et informatique	48 627	1 896		50 523
	269 657	10 207	-	279 864
TOTAL Amortissements	2 340 515	155 401	145 194	2 350 722
Immobilisations financières				
Titres de participation	827 627		247 203	580 424
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622	-
Dépôts et cautionnements	8 101			8 101
	838 350	-	249 825	588 525
TOTAL Amortissements et Dépréciations	3 178 864	155 401	395 019	2 939 246
IMMOBILISATIONS NETTES	2 519 714		32 934	2 334 630

▪ **Fonds de commerce**

Comme l'année dernière, la société n'a pas procédé à un test d'impairment au 31/12/2012, en l'absence de prévisions formalisées disponibles sur l'exploitation de l'activité et de la marque IRENE VAN RYB. Le montant de la dépréciation enregistrée, 996.737 euros, a donc été maintenu par la direction compte tenu :

- Du départ de Madame Irène Van Ryb sur l'exercice 2011
- D'une négociation en cours sur cet actif

▪ **Marque**

La marque Regina Rubens n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Au 31 décembre 2012, en l'absence de prévisions formalisées et par manque de visibilité la société n'a pas réalisé de test d'impairment et a maintenu la provision de l'année précédente à 100%.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

▪ **Les frais de développement**

Les frais de collection IVR de la saison été 2012, qui figuraient au bilan du 31 décembre 2011, ont été amortis et sortis de l'actif.

La société n'a pas engagée de nouvelle collection pour l'hiver 2012 ainsi que pour l'année 2013. Ainsi le solde des frais de développement est nul au 31 décembre 2012.

▪ **Titres de participation**

Au 31 décembre 2012, MONTAIGNE FASHION GROUP détient 99.5% de la société BMCA qui détient elle-même 93.9% des titres de LOLA BOUTIQUES et 100% de la société BELLECOUR.

Les titres Stéréo Panda, détenus à hauteur de 51% par Montaigne Fashion Group, ont été sortis de l'actif et la provision correspondante reprise suite à la radiation de la société le 14 novembre 2012.

NOTE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales et participations <i>En euros sauf mention expresse</i>	Désignation Filiales	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part de capital détenue (en %)	Valeur comptable des titres détenus		Prêt et avances consentis par la société et non remboursés	Montant des cautions et avais donnés par la société	Chiffre d'affaires nets taxes du dernier exercice écoulé	Résultat (bénéfices ou perte) du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice
					Brut	Net					
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
<i>Filiales (plus de 50 % du capital détenu):</i>	BMCA	503 199	173 523	99,5%	1 612 247	1 612 247	0	0	5 012 987	-570 578	0
<i>Filiales (10% à 50 % du capital détenu):</i>	HEAVEN BIRDS (anciennement Franck Sorhier)	161 292	NC	34%	580 424	0	0	0	ND	ND	0
Renseignements globaux concernant les autres titres											

La société HEAVENS BIRDS a clôturé ses derniers états financiers annuels au 31 août 2010, le délai de tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 août 2011 ayant été prolongé jusqu'au 30 juin 2012. Cette société est en liquidation depuis janvier 2013.

Les titres de participation de la société HEAVENS BIRDS sont dépréciés en totalité.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

TABLEAU DES DEPRECIATIONS	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 056 482	-		2 056 482
Immobilisations corporelles	-			-
Immobilisations financières	838 350		249 825	588 525
Stocks	103 920	50 077	103 920	50 077
Créances clients	175 556	3 070	17 862	160 764
Autres créances	-			-
Valeurs mobilières de placement	-			-
TOTAL	3 174 308	53 147	371 607	2 855 848
<i>dont exploitation</i>		<i>53 147</i>	<i>121 782</i>	
<i>dont financier</i>		-	-	
<i>dont exceptionnel</i>		-	<i>249 825</i>	

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 4 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

ETAT DES CREANCES		Montant brut	A un an au plus	A plus d'un an
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Dépôt de garantie	134 852	-	134 852
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux	205 042	-	205 042
	Autres créances clients	411 349	411 349	-
	Créances représentatives de titres prêtés	-	-	-
	Personnel et comptes rattachés	-	-	-
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 157	4 116	41
	Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	-
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	260 608	110 263	150 345
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	-
	Etat - Divers	-	-	-
	Groupe et associés	-	-	-
Débiteurs divers	69 346	69 346	-	
Charges constatées d'avance		-	-	-
TOTAL		1 085 354	595 074	490 280

NOTE 5 : STOCK ET ENCOURS

Les stocks et encours se décomposent comme suit :

	31/12/2012			31/12/2011		
	<i>Brut</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Net</i>	<i>Brut</i>	<i>Dépréciation</i>	<i>Net</i>
Matières premières	118 166	- 50 077	68 089	275 157	- 25 488	249 669
Travaux en cours	-	-	-	11 393	-	11 393
Produits finis	215 967	-	215 967	307 754	- 78 432	229 322
Total	334 133	- 50 077	284 056	594 304	- 103 920	490 384

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 6 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

ETAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (intérêts courus)					
Intérêts courus sur dettes auprès des étab. crédits		86 097	16 005	70 092	
<i>Emprunts et dettes auprès étab. crédits</i>	à 1 an maximum à l'origine	56 484	6 278	31 385	18 821
	à plus d'1 an à l'origine	657 472	71 464	357 322	228 686
Emprunts et dettes financières divers		3 310 997	3 310 997		
<i>dont Groupe et associés</i>		<i>3 310 997</i>	<i>3 310 997</i>		
Fournisseurs et comptes rattachés		2 294 947	923 591	836 193	535 163
Dettes fiscales et sociales		407 396	177 109	123 290	106 997
Autres dettes		772 765	367 648	21 415	383 702
TOTAL		7 586 158	4 873 092	1 439 697	1 273 369
Emprunts souscrits en cours de l'exercice		-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice		34 598			

Dans le cadre du plan de continuation le montant des créances admises figurant dans l'état des dettes ci-dessus, s'élève à 2.575 milliers d'euros. Elles sont remboursables sur dix ans selon l'échéancier suivant :

- 2013 à 2018 : 10% l'an
- 2019 et 2020 : 16%

SYNTHESE DE LA DCP	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et à 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs	1 538 444	167 088	836 193	535 163
Dettes financières	800 051	93 745	458 799	247 507
Dettes sociales	197 217	21 437	107 183	68 597
Dettes fiscales	39 738	4 319	21 597	13 822
TOTAL	2 575 450	286 589	1 423 772	865 089

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Les autres dettes à un an au plus incluent le solde de l'acquisition BMCA/Lola à hauteur de 300 K€ (voir note 16).

Les autres dettes à plus de cinq ans sont essentiellement représentées par des dettes antérieures au règlement judiciaire qui n'ont pas été produites au plan ou qui sont en cours de vérification par l'administrateur judiciaire (241 K€) ainsi que par 119 K€ au titre des sommes dues dans le cadre d'un litige avec un ancien salarié qui s'est dénoué en 2012 (voir notes 11 et 14)

NOTE 7 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédits		
Intérêts courus	86 097	146 078
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	261 615	380 366
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés	36 565	48 680
Participation à payer	-	-
Primes et frais à payer au personnel	20 978	102 977
Impôts et taxes à payer	66 742	66 579
Autres dettes		
Autres charges à payer	-	47 840
TOTAL	471 997	792 520

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

PRODUITS A RECEVOIR	31/12/2012	31/12/2011
Créances rattachées à des participations		
Produits à recevoir	-	-
Créances clients		
Factures à établir	-	10 862
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux - Produits à recevoir	2 500	2 500
Etat - Produits à recevoir	-	-
Autres créances		
Autres produits à recevoir	3 588	3 890
TOTAL	6 088	17 252

NOTE 8 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges et produits constatés d'avance sont relatifs à des charges et produits d'exploitation.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 9 : ENTREPRISES LIEES & RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

	Entreprises liées	Participations	Autres parties liées
Immobilisations financières nettes	580 424	1 683 465	
Créances client		382 594	
Autres créances			
Emprunts et dettes financières			
Dettes fournisseurs		203 561	
Autres dettes			3 298 799
Charges d'exploitation		159 472	98 550
Produits d'exploitation		305 241	

Les organes de Direction de la société ne sont pas rémunérés.

Des avances en compte courant ont été consenties par les actionnaires de référence de la société à hauteur de 3.298.799 euros. Ces avances ne sont pas rémunérées.

La société sous-loue par ailleurs la boutique située Croix des Petits-Champs à la société KEKITI MAR CAPITAL, un de ses actionnaires de référence. Le montant du loyer 2012 s'élève à 98.550 euros.

Il n'existe pas d'autre transaction avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

Evolution des capitaux propres

	Capital Social	Prime d'émission et d'apport	Réserve légale	Autres réserves	RAN	Résultat	Provisions régl.	TOTAL
Capitaux propres au 31/12/2011	2 785 133	13 528 502	20 814	-	(17 770 663)	(2 880 088)	-	(4 316 303)
Affectation du résultat de l'exercice N-1					(2 880 088)	2 880 088		-
Résultat de l'exercice N						(320 834)		(320 834)
Capitaux propres au 31/12/2012	2 785 133	13 528 502	20 814	-	(20 650 751)	(320 834)	-	(4 637 137)

Composition du capital social

Au 31 décembre 2012, le capital social se compose de 27.851.328 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

NOTE 11 : PROVISIONS

TABLEAU DES PROVISIONS	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Provisions à la fin de l'exercice
			Avec objet	Sans objet	
Provisions pour litiges	755 927	80 000	127 606	240 300	468 021
Provisions pour risques invendus	1 060		1 060		-
Provisions pour IFC	38 267			18 281	19 986
TOTAL	795 254	80 000	128 666	258 581	488 007
<i>dont exploitation</i>				18 281	
<i>dont financier</i>			1 060		
<i>dont exceptionnel</i>		80 000	127 606	240 300	

Les provisions pour risques correspondent à un litige avec deux anciens salariés ainsi qu'aux litiges qui opposent la société à Mme Régina Rubens et Madame Irène Van Ryb (provisionné sur l'exercice). Elles ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Les variations sont essentiellement constituées :

- de la reprise sur la provision pour indemnités de retraite (18 K€)
- de la reprise liée au litige avec un ancien salarié (368 K€).
La procédure c'est débouclée sur l'exercice et la condamnation prononcée envers la société MFG a été mise en autres dettes (119 K€).

La provision pour indemnités de fin de carrière a été évaluée en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

	Hypothèses
Modalités de départ à la retraite	Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 62 ans.
Application d'un taux de charges sociales	OUI
Taux d'actualisation	3.25% (inflation incluse)
Tables de mortalité	INSEE TD 88-90
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1.5%
Taux de rotation	moyen
Taux de charges sociales	40%

Remarques :

- La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.
- L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 12 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose comme suit :

	2012			2011
	France	Export et Union européenne	Total	
Ventes de marchandises	545 783	13 634	559 417	672 533
Production vendue de biens	610 062	23 373	633 435	1 429 275
Prestations de services	5 540		5 540	16 142
TOTAL	1 161 384	37 007	1 198 391	2 117 950

NOTE 13 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	Situation en début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Situation en fin d'exercice
Dépréciations	3 174 308	53 147	371 607	2 855 848
Provisions pour risques et charges	795 254	80 000	387 247	488 007
Sous-Total		133 147	758 854	
Amortissements	2 340 515	155 401	145 193	2 350 722
TOTAL		288 548	904 047	
<i>dont exploitation</i>		<i>208 548</i>	<i>285 256</i>	
<i>dont financier</i>		<i>-</i>	<i>1 060</i>	
<i>dont exceptionnel</i>		<i>80 000</i>	<i>617 731</i>	

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 14 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

RESULTAT EXCEPTIONNEL	Produits	Charges
Opérations de gestion		
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	367 906	80 000
Indemnités reçues et versées	52 444	
Amendes et Pénalités		170
Autres charges et produits sur opérations de gestion	85 540	136 588
Opérations de capital		
Reprises de dépréciations et provisions	249 824	
Opérations sur les immobilisations		249 824
TOTAL	755 713	466 582
		289 132

Les opérations en capital concernent la radiation de la société Stéréo Panda (voir note 1).

Les opérations de gestion concernent essentiellement le dénouement du litige avec un ancien salarié (voir note 11). La charge a été constatée en frais de personnel et transférée en résultat exceptionnel par le compte « transfert de charge ».

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 : FISCALITE DIFFEREE

Au 31 décembre 2012, la société dispose de 21.518.522 euros de déficits fiscaux reportables.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- *Tableau de synthèse des engagements donnés*

Engagements donnés	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues		51 148
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	520 000	520 000
Avals, cautions et garanties données		
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>		
<i>Autres engagements</i>		
Engagements de crédit-bail mobilier et immobilier	-	-
Engagements en matière de location simple	584 783	250 708
TOTAL	1 104 783	821 856

- *Nantissements donnés*

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

- **Tableau de synthèse des engagements reçus**

Engagements reçus	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Avals, cautions et garanties reçues	1 118 400	1 118 400
TOTAL	1 118 400	1 118 400

- **Cautions et garanties reçues**

Messieurs Gellman et Stoly, anciens actionnaires de référence se sont portés caution à hauteur de 300 000 euros en garantie des prêts bancaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition du groupe BMCA/LOLA les vendeurs ont consenti une garantie de passif à hauteur de 300.000 euros jusqu'au 30 janvier 2013. Son seuil de déclenchement a été fixé à 75.000 euros.

Enfin, Monsieur Edouard Hubsch s'est porté caution de la société MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 518.400 euros auprès des vendeurs du groupe BMCA/LOLA pour une durée initiale de 9 mois et se rapportant au paiement du solde de l'acquisition.

Au 31/12/2012 le crédit vendeur n'est pas encore réglé suite au litige qui oppose la société à Monsieur Partouche, la caution de Monsieur Hubsch est donc maintenue.

- **Droit individuel à la formation**

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP s'élève à 559 heures.

- **Autres engagements**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 17 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la société s'élève à 6 personnes sur l'exercice 2012.

NOTE 18 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2012 aux organes de direction de la société.

NOTE 19 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 45.000 euros, réparti comme suit :

	Paris Audit Conseil	Ernst & Young
Certification des comptes	20 000	25 000
TOTAL	20 000	25 000

NOTE 20 : CONSOLIDATION

La société MONTAIGNE FASHION GROUP est la société mère du Groupe.

16. COMPTES CONSOLIDES



**Comptes consolidés
31 décembre 2012**

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros
Siège social : 3, Place des Vosges 75004 Paris
397 883 075 R.C.S. Paris

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE

(en milliers d'euros)

ACTIF	<i>Note</i>	31/12/12	31/12/11
Ecarts d'acquisition	1	0	0
Immobilisations incorporelles	2	4 798	4 760
Immobilisations corporelles	2	963	1 063
Actifs financiers	3	314	332
Autres actifs non courants	4	140	150
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 216	6 305
Stocks et encours	5	2 389	2 241
Clients et comptes rattachés	6	412	237
Autres créances et comptes de régularisation	7	653	845
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100	112
TOTAL ACTIFS COURANTS		3 555	3 435
TOTAL DE L'ACTIF		9 770	9 740

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	<i>Note</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	9	2 785	2 785
Réserves liées au capital		13 529	13 529
Réserves consolidées		-20 215	-17 375
Résultat consolidé		-1 171	-2 811
Capitaux propres - Part du Groupe		-5 073	-3 872
Intérêts ne conférant pas le contrôle		81	0
CAPITAUX PROPRES		-4 992	-3 872
Provisions - <i>Part à plus d'un an</i>	10	308	581
Passifs financiers - <i>Part à plus d'un an</i>	11	1 849	1 820
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants	12	1 754	1 759
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 911	4 160
Provisions - <i>Part à moins d'un an</i>	10	322	279
Passifs financiers - <i>Part à moins d'un an</i>	11	7 190	5 493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 768	2 205
Autres dettes et comptes de régularisation	13	1 571	1 475
TOTAL PASSIFS COURANTS		10 851	9 452
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		9 770	9 740

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Note	2012 (12 mois)	2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires		5 732	4 568
Production stockée		142	26
Autres produits opérationnels courants		441	62
PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		6 316	4 656
Achats consommés		-1 690	-1 550
Charges externes		-3 043	-2 371
Impôts et taxes		-122	-74
Charges de personnel		-2 409	-2 039
Dotations aux amortissements	15	-729	-613
Dotations/reprises aux dépréciations et provisions - <i>Net</i>	15	358	-33
Autres charges/produits opérationnels courants - <i>Net</i>		36	-50
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-7 598	-6 730
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 283	-2 074
Autres produits opérationnels	16	456	1 311
Autres charges opérationnelles	16	-217	-1 805
RESULTAT OPERATIONNEL		-1 044	-2 568
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		49	4
Coût de l'endettement financier brut		-150	-164
Coût de l'endettement financier net		-101	-160
Autres produits et charges financiers	17	-52	-66
Quote-part de résultat des entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	18	0	-17
RESULTAT NET		-1 197	-2 811
Part du Groupe		-1 171	-2 811
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-25	0
Nombre moyen d'actions		27 851 328	27 851 328
Résultat par action (en euros)		-0,04	-0,10
Nombre moyen d'actions dilué		27 851 328	27 851 328
Résultat dilué par action (en euros)		-0,04	-0,10

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	2012 (12 mois)	2011 (12 mois)
Résultat net	-1 196	-2 811
Ecarts de conversion		
Autres éléments du résultat global		
- Impôts sur les éléments du résultat global		
RESULTAT GLOBAL TOTAL	-1 196	-2 811

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

(en milliers d'euros)

Capitaux propres consolidés	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
31/12/2010	2 785	13 529	-16 299	-1 098		-1 083	0	-1 083
Affectation du résultat N-1			-1 076	1 076		0		0
Résultat de l'exercice N				-2 811		-2 811		-2 811
Autres variations				-3		-3		-3
31/12/2011	2 785	13 529	-17 375	-2 836	0	-3 897	0	-3 897
Affectation du résultat N-1			-2 814	2 814		0		0
Résultat de l'exercice N				-1 171		-1 171	-25	-1 196
Variation de périmètre						0	106	106
Autres variations			-4			-4		-4
31/12/2012	2 785	13 529	-20 193	-1 193	0	-5 073	81	-4 992

Le résultat 2010 intègre la correction d'erreur de 22 milliers d'euros sur l'actualisation de la dette RJ.

La variation 2011 intègre une régularisation de 3 milliers d'euros sur l'actualisation de la dette RJ.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	2012 12 mois	2011 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 196	-2 811
Amortissements, dépréciations et provisions (nets)	414	1 968
(Plus) / moins values de cession, nettes d'impôt	37	-16
Badwill		-1 148
Incidence de l'actualisation des créances et des dettes	47	52
Capacité d'autofinancement après impôt	-698	-1 955
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	0	17
Capacité d'autofinancement avant impôt	-698	-1 938
Impôts versés	0	-17
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-398	28
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1 096	-1 927
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-603	-430
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	100
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-4	-58
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	36	7
Impact trésorerie nette sur acquisition de filiales	-142	-2 320
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-674	-2 701
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Emissions d'emprunts et avances en compte courant	1 982	3 364
Remboursement d'emprunts et de comptes courants	-217	-330
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 765	3 034
Incidences des variations des cours des devises		
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	-5	-1 594
Trésorerie à l'ouverture	-1 402	192
Trésorerie à la clôture	-1 407	-1 402
<i>Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan dans la rubrique "Passifs financiers courants"</i>	<i>1 507</i>	<i>1 514</i>
VARIATION DE TRESORERIE	-5	-1 594

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

1.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Le Groupe MONTAIGNE FASHION GROUP (« MFG »), coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient les marques LOLA, IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS. MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER). Cette société a été mise en liquidation en janvier 2013.

Par ailleurs, la société Stéréo Panda, filiale à 51% de Montaigne Fashion Group, a été radiée le 14 novembre 2012.

Les comptes consolidés 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 avril 2013.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- **Faits significatifs des exercices précédents ayant un impact sur les comptes de l'exercice 2012**

Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. L'ensemble des dettes qui ne porte pas intérêts et qui figure dans le plan a été actualisé à la clôture de l'exercice.

- **Faits significatifs de l'exercice 2012**

Le 9 août 2012 un accord a été conclu entre les sociétés BMCA - LOLA BOUTIQUE, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL dont les principaux termes sont les suivants :

- Les banques acceptent de suspendre le règlement des échéances des concours moyen terme pour une durée d'un an.
- Les banques acceptent la reconduction de leurs engagements court terme pour un montant maximum de 2 050 milliers d'euros avec clause de revoir au 31 mars 2013.
- La société JEKITI MAR CAPITAL s'engage à maintenir ses financements en compte-courant à BMCA / LOLA BOUTIQUE dans un plafond de 1 300 milliers d'euros jusqu'au remboursement intégral des sommes dues aux banques.

1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Par accord de l'ensemble des partenaires bancaires, les effets du protocole du 9 août 2012 ont été prolongés jusqu'au 16 avril 2013, date à laquelle les banques devaient se positionner par rapport à la demande de restructuration de la dette consistant à transformer les concours bancaires courants en dette à moyen terme. En date du 19 avril 2013, la société a obtenu la confirmation de l'accord des banques sur les modalités suivantes de restructuration de la dette:
 - Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 M€, remboursables sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2014. Ces prêts seraient garantis par OSEO à hauteur de 30% minimum et par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 450 K€.
 - Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 K€ pour une durée de 12 mois à compter de la signature du protocole.
 - Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant compris entre 450 K€ et 650 K€ dépendant du pourcentage de garantie accordé par OSEO (entre 0% et 40%), pour une durée de 12 mois à compter de la signature du protocole ,et garanties par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 30% des montants prêtés.

La société JEKITI MAR CAPITAL réitère les engagements pris lors de la signature de l'accord du 9 août.

Le protocole d'accord formalisant ces engagements est en cours de signature.

2. PRINCIPES, REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE – DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés de MONTAIGNE FASHION GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2012 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2012 :

- Amendement IFRS 7 – informations à fournir en matière de transfert d'actifs financiers.

Ce nouveau texte n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 13 – évaluation à la juste valeur (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- IFRS 10 – états financiers consolidés (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- IFRS 11 – partenariats (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- IFRS 12 – informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 Etats financiers individuels et IAS 28 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- Amendement IAS 1 – présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/07/2012) ;
- Amendement IAS 19 – avantages post-emploi (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- IFRIC 20 – frais de découverte (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression de dates fixes (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- Amendements à IAS 12 – Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- Amendements à IFRS 7 – information à fournir – compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IAS 32 – présentation – compensation des actifs et passifs ;

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne :

- Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12 ;
 - Améliorations annuelles 2009 – 2011 ;
 - Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 – entités d'investissement ;
 - Amendements à IFRS 1 – prêts gouvernementaux ;
 - IFRS 1 – première application des IFRS. Application répétée d'IFRS 1 et coûts d'emprunt ;
 - IAS 1 – présentation des états financiers. Clarification des obligations en termes d'informations comparatives.
 - IAS 16 – immobilisations corporelles. Classement des pièces de rechange ;
 - IAS 32 - présentation des instruments financiers. Effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.
- Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

2.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la société Montaigne Fashion Group ;
- de l'accord intervenu entre BMCA – LOLA BOUTIQUE, leurs banque et JEKITI MAR CAPITAL décrit dans le paragraphe 1.3
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien aux sociétés du Groupe pour le financement de leur activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 soit jusqu'au 16 avril 2014.
- Ce soutien a régulièrement été mis en œuvre pour le financement de l'exploitation et de la croissance externe au travers d'apports en compte courant :
 - Sur 2012, apport de 1 170 milliers d'euros de la société JEKITI MAR CAPITAL aux sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE et de 775 milliers d'euros à MFG ;
 - Au 31 mars 2013, apport de 470 milliers d'euros de la société JEKITI MAR CAPITAL aux sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE et de 49 milliers d'euros à MFG.
- de la poursuite de la stratégie menée par le nouveau management de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffre d'affaires par le biais d'ouvertures de points de vente et d'outlets ou d'une présence accrue dans les réseaux multimarques.

2.4 ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels (se référer aux notes 2.6.1, 2.6.2) ;
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (se référer aux notes 2.6.7, et 2.6.11).

2.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation est le suivant :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts (direct et indirect)	% de contrôle (direct et indirect)	Pays d'activité (direct et indirect)	Siège social	SIREN
Montaigne Fashion Group	Société mère	-	-	France	3, place des Vosges 75004 Paris	397 883 075
BMCA	Intégration globale	99.5%	100%	France	7 rue de la Maladière 38360 Sassenage	38342379500020
LOLA BOUTIQUE	Intégration globale	93.36%	93.87%	France	7 rue de la Maladière 38360 Sassenage	05750602400025
BELLECCOUR	Intégration globale	99.5%	100%	France	7 rue de la Maladière 38360 Sassenage	49994412200013

Les sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECCOUR ont été acquises début juillet 2011.

La variation du pourcentage d'intérêt en 2012 dans les sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECCOUR résulte de :

- La prise de participation de la société JEKITI MAR CAPITAL dans le capital de BMCA le 5 décembre 2011 en rachetant 100 actions sur les 18.400 actions détenues par MFG (0.5%).
- Le transfert de MFG à BMCA de 100 % des titres de la SARL BELLECCOUR, qui exploite une boutique à l'enseigne « LOLA » à Lyon. La prise de participation s'est effectuée au prix de 94.000 €
- La souscription par la société JEKITI MAR CAPITAL à l'augmentation de capital de la filiale LOLA BOUTIQUE par compensation avec des créances pour un montant de 100 KE. Suite à cette augmentation de capital en date du 5 juillet 2012, la participation de MFG dans LOLA BOUTIQUE est passée de 100 % à 93,87 %.

2.6 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.6.1 Goodwill

Comptabilisation initiale

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2010 la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises réalisés par la société ont été traités selon la méthode du goodwill partiel.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur, conformément à IAS 36.

2.6.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques IRENE VAN RYB, REGINA RUBENS et LOLA ;
- Les frais de développement des collections ;
- Les droits au bail (rattachés aux boutiques LOLA) ;
- Des logiciels.

Les marques ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur la méthode des flux de redevances actualisés qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par des redevances relatives aux marques évaluées.

Les frais de développement sont amortis à compter du lancement de la collection.

Le droit au bail n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable du droit au bail avec sa valeur de marché, déterminée par référence à des transactions sur des biens similaires.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement à des agencements sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder. Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de consommation des avantages économiques futures :

- | | |
|--|------------|
| - Agencements des constructions | 3 ans |
| - Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
| - Mobilier | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

2.6.4 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation des sociétés non consolidées également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

2.6.5 Contrats de location - financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.6.6 Dépréciation des actifs

Comme pour les goodwill, le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs incorporels. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée notamment par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Ce test de dépréciation est réalisé en cas d'indice de perte de valeur et au moins une fois par an. Dans le cas où le test de dépréciation révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

2.6.7 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Les stocks de produits finis intègrent également dans leur valorisation l'amortissement des frais de collection des saisons en cours.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêté des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient. La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

2.6.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Les créances cédées au factor mais non échues sont conservées au bilan consolidé (créances clients/ autres dettes d'exploitation), la société conservant le risque lié à ces créances. Au 31 décembre 2012, il n'y a aucune créance cédée au factor.

2.6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

2.6.10 Avantages au personnel

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

2.6.11 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

La politique du Groupe en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

2.6.12 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

2.6.13 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation reçues par la société correspondent au crédit impôt collection. Les subventions sont reconnues en résultat lorsque les dépenses correspondantes sont enregistrées en charges. Le crédit correspondant aux dépenses de collection qui figure en frais de développement activés à la clôture est enregistré en produit constaté d'avance et reconnu en résultat (en « Autres produits opérationnels courants ») lorsque les frais correspondants sont amortis.

2.6.14 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du Groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

2.6.15 Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et autres charges opérationnels résultant d'événements anormaux ou inhabituels comprennent en particulier, les gains et pertes sur cessions d'actifs, les charges de restructuration, les résultats de déconsolidation. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du Groupe MFG.

2.6.16 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan ainsi que le cas échéant sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ».

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui sera en vigueur à la clôture. Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

Au 31 décembre 2012, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé compte tenu de l'historique de pertes opérationnelles.

2.6.17 Secteurs opérationnels

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur opérationnel, la distribution dans le domaine de l'habillement de luxe. L'essentiel des ventes est généré en France.

Les résultats sont suivis globalement par le principal décideur opérationnel, le Président du Conseil d'Administration pour l'ensemble de la société.

2.6.18 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action car il n'existe pas d'instrument dilutif au sein du Groupe.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : GOODWILL

Les écarts d'acquisition ont évolué comme suit sur la période :

	31/12/2010	Augmen- tations	Diminu- tions	Variation de périmètre	31/12/2011	Augmen- tations	Diminu- tions	31/12/2012
Ecart d'acquisition bruts	901	-	-	-	901			901
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	-	901	-	-	-	-	901
TOTAL NET	901	-	901	-	-	-	-	-

L'écart d'acquisition est issu du regroupement avec la société Irène Van Ryb et est intégralement déprécié depuis le 31 décembre 2011.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2010	Augmen- tations	Diminu- tions	Variation de périmètre	31/12/2011	Augmen- tations	Diminu- tions	Autres	31/12/2012		
Frais de développement	170	373	-	170	284	657	530	-	533	655	
Droits au bail	-	-	-	-	3 109	3 109	40	-	-	3 149	
Marques	1 656	-	-	-	774	2 429	-	-	-	2 429	
Autres immobilisation incorporelles	14	-	-	-	-	14	2	-	-	16	
Immobilisations incorporelles	1 840	373	-	170	4 167	6 210	572	-	533	-	6 249
Installations techniques et matériels	60	4	-	-	24	88	-	-	-	-	88
Agencements et aménagements des installations générales	570	27	-	320	624	901	8	-	-	-	909
Autres immobilisations corporelles	75	11	-	86	431	431	11	-	-	105	547
Immobilisations corporelles	706	42	-	406	1 079	1 421	19	-	105	-	1 544
TOTAL	2 546	415	-	576	5 246	7 631	591	-	533	105	7 794

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2010	Augmen- tations	Diminu- tions	Variation de périmètre	31/12/2011	Augmen- tations	Diminu- tions	Autres	31/12/2012		
Frais de développement	-	467	-	187	-	280	534	-	533	281	
Droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Marques	560	594	-	-	-	1 154	-	-	-	1 154	
Logiciels	15	-	-	-	-	15	0	-	-	15	
Immobilisations incorporelles	575	1 061	-	187	-	1 449	534	-	533	-	1 450
Installations techniques et matériels	54	4	-	-	-	58	10	-	-	-	68
Agencements et aménagements des installations	491	60	-	320	-	231	108	-	-	-	339
Autres immobilisations corporelles	67	81	-	79	-	69	76	-	-	29	174
Immobilisations corporelles	612	145	-	399	-	358	194	-	29	-	581
TOTAL	1 187	1 206	-	586	-	1 807	728	-	533	29	2 031
TOTAL NET	1 359	-	791	10	5 246	5 824	-	137	-	76	5 763

La marque IRENE VAN RYB, valorisée à 595 milliers d'euros, est dépréciée à hauteur de 95 milliers d'euros depuis le 31 décembre 2011. Sa valeur nette comptable s'élève donc à 500 milliers d'euros.

Compte tenu (i) du départ de Madame Irène Van Ryb sur l'exercice 2011 (ii) du montant significatif des coûts de collection de la marque IRENE VAN RYB, (iii) de la perte du contrat avec LE BON MARCHE qui représentait 30 % du chiffre d'affaires et (iv) de la chute des commandes enregistrées auprès des magasins multimarques, la Société a décidé l'arrêt provisoire des collections sous cette marque.

La Société envisage un projet de gestion de la marque IRENE VAN RYB sous forme de licences.

Comme l'année dernière, la société n'a pas procédé à un test d'impairment au 31 décembre 2012 sur cette marque en l'absence de prévisions formalisées disponibles sur l'exploitation de l'activité et de la marque IRENE VAN RYB. Le montant de la dépréciation enregistrée a donc été maintenu au même niveau qu'au 31 décembre 2011 par la direction.

La marque REGINA RUBENS, valorisée à 1 060 milliers d'euros, n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Au 31 décembre 2012, la société n'a pas réalisé de test d'impairment en l'absence de prévisions formalisées et de manque de visibilité sur les perspectives, et a maintenu la provision de l'année précédente à 100%.

La valorisation de la marque LOLA (774 milliers d'euros) a été réalisée lors de l'acquisition en juillet 2011 selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 2%, un taux de croissance à long terme de 0,5% et un taux d'actualisation de 12,68% en fonction des prévisions d'activité établies par la direction.

Un impairment test a été réalisé sur la marque LOLA compte tenu de réalisations pour l'année inférieures de 13% aux données utilisées dans le cadre de la valorisation initiale de la marque. Le réalisé sur 2012 ne remettant pas en cause les perspectives au-delà de 2013, la valorisation de la marque n'est pas remise en cause.

Les droits au bail appartenant aux sociétés BMCA/ LOLA BOUTIQUE/ BELLECOUR ont été valorisés pour 3 149 milliers d'euros par le management en fonction de la superficie des boutiques et de leurs emplacements. Les estimations provisoires réalisées lors de l'acquisition ont été confirmées par le management en 2012.

Aucun frais de développement ne figure à l'actif au titre de la marque Irène Van Ryb compte-tenu de l'arrêt provisoire des collections de cette marque. Les frais de développement reconnus à l'actif concernent les coûts de collection de la marque LOLA.

La colonne « Autres » correspond à l'impact du retraitement du crédit-bail d'une voiture de société au 31 décembre 2011, le contrat n'ayant été retraité qu'à partir de 2012.

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers se décomposent comme suit :

	31/12/2010	Augmen- tations	Diminu- tions	Variation de périmètre	31/12/2011	Augmen- tations	Diminu- tions	31/12/2012
Titres de participation	828	-	-	39	867	-	284	582
Prêts et créances	3	-	-	-	3	-	3	-
Dépôts et cautionnements	130	58	42	180	326	-	-	326
Brut	961	58	42	219	1 196	-	287	909
Dépréciation sur titres	- 828	-	-	21	- 848	-	266	- 582
Dépréciation sur prêts et créances	- 3	-	-	-	- 3	-	3	-
Dépréciation sur dépôts et cautionnements	- 7	6	-	-	- 13	-	-	- 13
Dépréciation	- 838	6	-	21	- 864	-	269	- 595

La société détient une participation de 34% dans la société HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER). Celle-ci n'est pas consolidée dans les comptes, MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de cette filiale, et d'autre part n'ayant pas vocation à conserver ces titres à moyen terme. La société est en liquidation judiciaire depuis janvier 2013. Les titres sont dépréciés en totalité.

Les titres de participation concernent également les titres de la société Franklin pour 2 milliers d'euros (détention à 20%). Ces titres sont dépréciés à 100%. BMCA n'exerce pas d'influence notable sur cette société.

La société LOLA DIFFUSION dont les titres étaient provisionnés à hauteur de la partie libérée c'est-à-dire 19 milliers d'euros a été dissoute en 2012.

La société Stéréo Panda, dans laquelle MFG détenait une participation de 247 milliers d'euros a été radiée le 14 novembre 2012.

Tous les actifs liés à ces deux sociétés ont été annulés. Ces opérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs non courants comprennent principalement la TVA déductible afférente aux dettes fournisseurs figurant dans le plan de continuation.

NOTE 5 : STOCKS ET ENCOURS

Les stocks et encours se décomposent comme suit :

	31-déc-12				31-déc-11			
	<i>Produits finis</i>	<i>Encours</i>	<i>Matières premières</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Produits finis</i>	<i>Encours</i>	<i>Matières premières</i>	<i>TOTAL</i>
Stocks (brut)	2 172	0	1 094	3 267	1 951	11	1 393	3 355
Dépréciation stocks	-509	0	-369	-877	-755	0	-359	-1 114
Stocks (net)	1 664	0	725	2 389	1 196	11	1 034	2 241
<i>Taux de dépréc.</i>	23%		34%	27%	39%	0%	26%	33%

NOTE 6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31-déc-12	31-déc-11
Clients (brut)	825	753
Dépréciation clients	-413	-516
Clients (net)	412	237
<i>Taux de provision</i>	50%	69%

NOTE 7 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-déc-12	31-déc-11
Fournisseurs débiteurs	12	52
TVA	212	146
Personnel et organismes sociaux	9	32
Etat - Produits à recevoir (CIT)	143	113
Charges constatées d'avance	167	178
Fonds de garantie du factor		33
Comptes courants débiteurs	31	68
Créances sur cessions d'immobilisations	9	47
Autres créances	71	176
Total autres créances	654	845

NOTE 8 : SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS

<i>(en milliers d'euros)</i>		Au 31 décembre			
		2012		2011	
	Catégorie IAS 39	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts, cautionnements et autres créances	P&C	150	150	150	150
Total des actifs financiers non courants		150	150	150	150
Clients et comptes rattachés	P&C	412	412	237	237
Créances fiscales	(1) N/A	355	355	259	259
Créances sur personnel & org. Sociaux	(1) N/A	9	9	32	32
Autres créances	(1) N/A	123	123	376	376
Charges constatées d'avance	(1) N/A	167	167	178	178
Total des autres actifs courants		1 066	1 066	1 082	1 082
Valeurs mobilières de placement	DFT	0	0	0	0
Disponibilités	P&C	100	100	112	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100	100	112	112
Total des actifs financiers		1 316	1 316	1 194	1 194

NOTE 9 : CAPITAL SOCIAL

▪ *Composition*

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 27.851.328 actions ordinaires de 0,1 euro de valeur nominale chacune. Il n'y a pas eu de variation sur l'exercice.

▪ *Capital potentiel*

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun instrument financier susceptible de donner accès au capital de la société.

NOTE 10 : DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dépréciations se décomposent comme suit :

TABLEAU DES DEPRECIATIONS	31-déc.-11	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	31-déc.-12
Goodwill	901				901
Immobilisations incorporelles	1 156				1 156
Immobilisations financières	863		-269		595
Stocks	1 114	73	-310		877
Créances clients	516	256	-359		413
TOTAL	4 550	329	-937	0	3 942
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>			-340		
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>			-20		
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		0	-249		
<i>dont incidence actualisation</i>					

Les provisions ont évolué comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS	31-déc.-11	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	31-déc.-12
Indemnités de fin de carrière	68	2	-19		50
Provisions pour prud'homme	792	197	-409		580
Provision pour risques	0	0			0
TOTAL	860	199	-428	0	630
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>			-19		
<i>dont charges de personnel</i>			-17		
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>					
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>			-239		
<i>dont incidence désactualisation</i>		46			

Les provisions non courantes s'élèvent à 308 milliers d'euros et les provisions courantes à 322 milliers d'euros. Les provisions dont le fait générateur est antérieur à la date d'ouverture du redressement judiciaire ont été actualisées. Elles s'élèvent à 308 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et concernent essentiellement le litige avec Régina Rubens.

Les provisions pour risques prudhommaux ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours. Elles correspondent principalement à des litiges avec des anciens salariés, dont Irène Vanryb.

Un litige avec un ancien salarié a été jugé au premier semestre 2012. La provision a été reprise (provision désactualisée : 319 milliers d'euros et la dette envers le salarié a été matérialisée et actualisée conformément à la condamnation prononcée à l'encontre de la société MFG (106 milliers d'euros). Le montant dû au salarié, hors dette liée au super privilège, doit être transféré dans les dettes du plan.

La totalité de l'engagement au titre de l'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée, y compris les écarts actuariels et le coût des services passés. La variation des écarts actuariels est comptabilisée directement en charges.

NOTE 11 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

	31-déc-11	Augmentation	Diminution	Autres variations	31-déc-12
Emprunts bancaires	2 339		-197	58	2 200
Intérêts courus sur emprunts bancaires	78	105	-78		105
Comptes courants des associés	3 383	1 944		-100	5 227
Intérêts sur comptes courants des associés	0				0
Comptes bancaires créditeurs	1 514		-7		1 507
Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs	0				0
Divers	0				0
TOTAL	7 314	2 049	-282	-42	9 040

La principale variation résulte de l'apport en compte courant de la société JEKITI MAR CAPITAL. La diminution du compte courant résulte de son incorporation au capital de LOLA boutique

La colonne Emprunts bancaires « Autres variations » correspond à l'impact du retraitement du crédit-bail au 31 décembre 2011, le contrat n'ayant été retraité qu'à partir de 2012.

La répartition des passifs financiers entre courant et non courant est la suivante :

	31-déc-12	Dettes courantes	Dettes non courantes
Emprunts bancaires	2 200	465	1 736
Intérêts courus sur emprunts bancaires	105	35	70
Comptes courants des associés	5 227	5 227	0
Intérêts sur comptes courants des associés		0	0
Comptes bancaires créditeurs	1 507	1 464	43
Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs		0	0
TOTAL	9 039	7 191	1 849

Les dettes bancaires courantes correspondent :

- aux passifs nés avant la date du dépôt de bilan, soit 72 milliers d'euros ;
- aux échéances d'emprunts à moins d'un an, soit 393 milliers d'euros.

Les dettes bancaires non courantes correspondent :

- aux passifs nés avant la date du dépôt de bilan, soit 586 milliers d'euros ;
- aux échéances d'emprunts à plus d'un an, soit 1 150 milliers d'euros.

Les comptes courants s'analysent de la manière suivante :

- la société Jekiti Mar Capital a apporté 5 010 milliers d'euros
- la société Askell Concord Express : 205 milliers d'euros
- Madame Irène Van Ryb : 12 milliers d'euros

11.1 Risques de marché et instruments financiers

Risque de taux

Les emprunts contractés par la société MFG dont le solde au 31 décembre 2012 est de 657 milliers d'euros sont à taux fixes, avec des taux d'intérêts variant entre 5% et 6,1%.

Tous les emprunts de la société MFG ont été intégrés au plan de continuation.

Les emprunts contractés par BMCA et LOLA BOUTIQUE sont soit à taux fixes soit à taux variables tel que décrit ci-dessous :

Libelle	Durée	Périodicité	Date 1ère échéance	Montant initial	Taux
MONTEPASCHI / Rennes	7 ans	Mensualités	24/03/2006	250 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT METZ BNP	5 ans	Mensualités	23/07/2008	200 000 €	Fixe - 4,95%
PRÊT LB CANNES	7 ans	Mensualités	15/05/2008	232 000 €	Fixe - 5,10%
EMPRUNT MP STRASBOURG	5 ans	Mensualités	30/06/2008	200 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT BNP	5 ans	Trimestrialités	21/10/2007	500 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT BP Avignon	7 ans	Mensualités	03/10/2008	100 000 €	Fixe - 5,45%
EMPRUNT CL Nantes	5 ans	Mensualités	01/02/2009	250 000 €	Variable - Euribor + 0,90%
EMPRUNT BRA Paris	5 ans	Mensualités	16/11/2008	100 000 €	Fixe - 5,75%
EMPRUNT BRA FGCI FONDS PARIS V	5 ans	Mensualités	01/08/2009	248 000 €	Fixe - 3,88%
EMPRUNT MPB Bordeaux	6 ans	Mensualités	31/08/2010	250 000 €	Fixe - 4,38%
EMPRUNT Besançon	7 ans	Mensualités	05/09/2010	250 000 €	Fixe - 3,31%
EMPRUNT Marseille	8 ans	Mensualités	12/02/2011	250 000 €	Variable -Euribor 1 mois
EMPRUNT Grenoble CIC	7 ans	Mensualités	30/04/2008	180 000 €	Fixe - 5,10%
EMPRUNT Toulouse BNP	5 ans	Mensualités	01/02/2010	250 000 €	Variable - Euribor 1 mois

Le Groupe MFG n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change car la majeure partie de ses achats et de ses ventes sont libellés en euros.

Risque de liquidité

Le plan de continuation approuvé par le tribunal de commerce de Paris le 14 octobre 2010 prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. Les remboursements ont commencé le 13 octobre 2010. Le nouveau management met en place des mesures afin d'augmenter significativement les flux de trésorerie dégagés par l'activité et s'est également engagé, comme décrit au point 2.3 ci-dessus, à apporter son soutien financier au Groupe via la société Jekiti Mar Capital.

Par ailleurs, comme décrit en note 1.3 ci-avant, un accord de refinancement avec les banques qui financent l'exploitation des sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE a été trouvé.

Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le risque de contrepartie reste limité au regard de la structure des clients MFG (Clientèle de particuliers).

Aucun client n'a une contribution supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants correspondent à l'ensemble des dettes hors passifs financiers dont le règlement est planifié sur une période de 10 ans à compter du 13 octobre 2010 conformément au plan de continuation. Ils se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 (montants dus à plus d'un an en milliers d'euros) :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 170
- Dettes fiscales et sociales	218
- Autres dettes	<u>366</u>
	1 754

NOTE 13 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-déc-12	31-déc-11
Clients créditeurs et avoirs à établir		39
Dettes sociales	495	687
Dettes fiscales	394	117
Crédit vendeur (BMCA/Lola)	290	432
Autres dettes	392	200
TOTAL	1 571	1 475

• **Crédit vendeur**

Le financement de l'acquisition des sociétés BMCA/ LOILA BOUTIQUE/ BELLECOUR a été effectué en partie au moyen d'un crédit consenti par le vendeur.

Ce crédit vendeur d'un montant de 432 milliers d'euros a été fait sous forme de traites payables au 31 décembre 2011. Le paiement de cette traite a été différé suite à la mise en œuvre de la garantie de passif prévue au contrat d'acquisition (voir note 20).

Au 31 décembre 2012, le crédit vendeur non couvert par la garantie de passif a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 142 milliers d'euros.

NOTE 14 : SYNTHESE DES PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)		Au 31 décembre			
		2012		2011	
	Catégorie IAS 39	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières y compris intérêts courus	CA	9 039	9 039	7 314	7 314
Dettes fournisseurs	CA	2 937	2 937	3 444	3 444
Dettes sociales (1)	N/A	675	675	878	878
Dettes fiscales (1)	N/A	433	433	159	159
Autres dettes	CA	756	756	849	849
Clients, avoirs à établir	CA		0	39	39
Dettes / acquis. d'actifs	N/A	6	6	19	19
Total		13 847	13 847	12 702	12 702

(1) Ne constitue pas un passif financier au sens de la norme IAS 39

Passifs financiers au coût amorti

CA

Non applicable

N/A

NOTE 15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, NETTES

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31-déc.-11	Dotations	Reprises	31-déc.-12
Dépréciations	4 550	329	-937	3 942
Provisions pour risques et charges	860	295	-525	630
Sous-Total	2 347	624	-1 462	4 572
Amortissements		729	0	
TOTAL		1 353	-1 462	
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>		371		
<i>dont charges de personnel</i>			-17	
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>			-20	
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		0	-489	
<i>dont incidence actualisation</i>		46		

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	PRODUITS	CHARGES
Provisions	319	80
Indemnités reçues ou versées	54	137
Cessions d'immobilisations		
Profits / pertes sur opérations fournisseurs	83	
Pertes de valeur		
Badwill		
Autres		
TOTAL	456	217
		239

Les autres charges et produits opérationnels concernent essentiellement le dénouement du litige avec un ancien salarié.

Le litige a été jugé au premier semestre 2012. La provision a été reprise (provision actualisée : 319 milliers d'euros) et la charge envers le salarié a été matérialisée et actualisée conformément à la condamnation prononcée à l'encontre de la société MFG (137 milliers d'euros en autres charges opérationnelles et -13 K€ en autres charges financières). Le montant du au salarié, hors dette liée au super privilège réglée au 31 décembre 2012 (18 milliers d'euros), doit être transféré dans les dettes du plan (voir note 10).

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact de la désactualisation liée au plan de continuation (47 milliers d'euros).

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 18 : IMPOTS

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose de 24 957 milliers d'euros de déficits fiscaux reportables non activés.

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs sur déficits reportables ont été activés à hauteur des impôts différés passifs existants :

Nature	31-déc.-11		Variation de l'exercice		31-déc.-12	
	Base	Impôt différé associé	Base	Impôt différé associé	Base	Impôt différé associé
Différences temporelles	-16	-5	-4	1	-20	-4
Marque Lola	774	258	0	0	774	258
Marque Irène Van Rybe	500	167	0	0	500	167
Droits au bail	1 206	402	0	0	1 206	402
Déficits reportables	-2 464	-821	4	-1	-2 460	-823
Total	0	0	0	0	0	0

NOTE 19 : SUIVI DU PLAN DE CONTINUATION

Par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société Montaigne Fashion Group et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le remboursement du passif de la société sur 10 ans, la première échéance ayant été honorée en octobre 2011.

Les dettes incluses dans le plan ayant une échéance supérieure à un an font l'objet d'une actualisation financière à chaque clôture. Le taux d'actualisation utilisé est le taux OAT à 10 ans d'octobre 2010. L'impact de la désactualisation figure en autres produits/charges financiers. Au 31 décembre 2012 la charge financière est de 47 milliers d'euros.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ **Engagements financiers**

Engagements donnés	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues		
Effets escomptés non échus		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	2 088	2 241
Avals, cautions et garanties données		
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>		
<i>Autres engagements</i>		
Engagements en matière de location simple	1 275	1 624
TOTAL	3 363	3 865

Certains fonds de commerce ont été nantis au profit des banques en garantie des emprunts bancaires :

Le fonds de la boutique de Passy, le fonds des boutiques LOLA de Grenoble et de Toulouse jusqu'en octobre 2012 et ceux de BMCA.

Engagements reçus	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues		
Effets escomptés non échus		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties données	1 249	1 368
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>		
TOTAL	1 249	1 368

Messieurs Gellman et Stoly, anciens actionnaires de référence se sont portés caution à hauteur de 300 milliers d'euros en garantie des prêts bancaires souscrits par MFG.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA BOUTIQUE les vendeurs ont consenti une garantie de passif à hauteur de 300 milliers euros jusqu'au 30 janvier 2013. Son seuil de déclenchement a été fixé à 75 milliers d'euros. Cette garantie de passif a été mise en œuvre fin 2011.

Enfin, Monsieur Edouard Hubsch s'est porté caution de la société MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 519 milliers d'euros auprès des vendeurs du Groupe BMCA/LOLA pour une durée initiale de 9 mois à compter de la vente (juillet 2011) et se rapportant au paiement du solde de l'acquisition.

Au 31/12/2012 le crédit vendeur n'a pas encore été réglé suite au litige qui oppose la société à Monsieur Partouche, la caution de Monsieur Hubsch est donc maintenue.

La société Financière Partouche, ancien actionnaire majoritaire de BMCA/ LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR s'est porté caution à hauteur de 130 milliers d'euros en garantie de prêts bancaires souscrits par BELLECOUR (167 milliers d'euros restent dus sur ces emprunts au 31 décembre 2012).

▪ **Droit individuel à la formation (DIF)**

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP, BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR s'élève à 1814 heures.

▪ **Autres engagements**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 21 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les dirigeants n'ont pas perçu de rémunération sur l'exercice 2012.

Les principales relations avec les parties liées concernent :

- les avances en compte-courants consenties par la société JEKITI MAR CAPITAL (5 009 milliers d'euros restent dus au 31 décembre 2012) ;
- l'avance en compte courant consentie par la société Askell Concord Express (205 milliers d'euros dus au 31 décembre 2012) ;
- le rachat par la société JEKITI MAR CAPITAL de 0,5% du capital de BMCA pour un montant de 9 milliers d'euros ;
- La prise de participation par JEKITI MAR CAPITAL de 6,1% du capital de LOLA BOUTIQUE lors de l'augmentation de capital. Cette augmentation a été matérialisée par l'incorporation du compte courant pour un montant de 100 milliers d'euros ;
- la sous-location de la boutique située Croix des Petits-Champs par la société MFG à la société JEKITI MAR CAPITAL. Le montant du loyer sur 2012 s'élève à 99 milliers d'euros.

NOTE 22 : EFFECTIFS

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 58 personnes sur l'exercice 2012.

NOTE 23 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève 45 milliers d'euros (58 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011), réparti comme suit :

	Paris Audit Conseil	Ernst & Young
Certification des comptes	20 000	25 000
TOTAL	20 000	25 000

NOTE 24 : GARANTIE DE PASSIF

Depuis le 31 décembre 2011 aucun fait nouveau n'est intervenu sur le dénouement de la garantie de passif actionnée fin 2011 suite au rachat de la société BMCA. Elle n'a donc pas été intégrée aux actifs identifiés par principe de prudence.

17. **RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS ET
LES COMPTES CONSOLIDES**

LAURENT ARROUASSE

ERNST & YOUNG et Autres

Montaigne Fashion Group

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

LAURENT ARROUASSE
11 bis, rue Jean Goujon
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Montaigne Fashion Group

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Montaigne Fashion Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe 3 « Notes relatives au bilan et au compte de résultat », note 1 « Immobilisations » de l'annexe aux comptes annuels, le fonds de commerce Irène Van Ryb figure à l'actif pour une valeur nette estimée par la direction à € 500.000. Votre société ne disposant pas de prévisions formalisées sur l'exploitation de ce fonds de commerce justifiant la valeur de cet actif, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si cette estimation reflète la valeur recouvrable de ce fonds de commerce à la clôture de l'exercice.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.2 de l'annexe aux comptes annuels qui expose les conditions ayant conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour établir les comptes annuels au 31 décembre 2012.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Comme indiqué dans la note 2.5.3 de l'annexe aux comptes annuels, votre société peut être amenée à constituer des provisions pour dépréciation des titres de participation lorsque la valeur d'utilité, appréciée notamment en fonction des perspectives de développement à moyen terme ainsi que du retour sur investissement attendu et de la juste valeur intrinsèque des actifs détenus par chacune des entités, devient inférieure à la valeur comptable. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et à en vérifier le caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

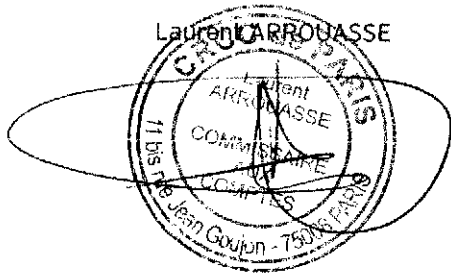
A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.


En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes



ERNST & YOUNG et Autres



Any Ahtola

Bilan

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Au : 31/12/2012

N° SIRET: 39788307500160

EUR

Actif		Exercice			Exercice précédent	
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Au : 31/12/2011	
Capital souscrit non appelé						
Actif immobilisé	Incorporel	Frais d'établissement			145 193	
		Frais de développement				
		Concessions, brevets et droits similaires	1 074 120	1 074 120	500 000	500 000
		Fonds commercial (1)	1 496 737	996 737		
		Autres immobilisations incorporelles				
		Immobilisations incorporelles en cours				
	Total		2 570 857	2 070 857	500 000	645 193
	Corporel	Terrains				
		Constructions				
		Inst. techniques, mat. out. industriels	304 277	279 864	24 413	34 620
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations corporelles en cours						
Total		304 277	279 864	24 413	34 620	
Financier (2)	Participations évaluées par équivalence					
	Autres participations	2 263 888	580 424	1 683 464	1 683 464	
	Créances rattachées à des participations					
	Titres immob. de l'activité de portefeuille					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	134 852	8 100	126 751	156 434	
Total		2 398 740	588 524	1 810 216	1 839 899	
Total de l'actif immobilisé		5 273 876	2 939 247	2 334 629	2 519 714	
Actif circulant	Stocks	Matières premières, approvisionnements	118 166	50 077	68 089	249 668
		En cours de production de biens				11 393
		En cours de production de services				
		Produits intermédiaires et finis	215 967		215 967	229 321
		Marchandises				
	Total		334 133	50 077	284 056	490 383
	Créances (3)	Avanc. acomptes versés / commandes	12 236		12 236	52 044
		Clients et comptes rattachés	600 546	160 763	439 783	173 946
		Autres créances	334 112		334 112	623 238
		Capital souscrit et appelé, non versé				
Total		934 659	160 763	773 896	797 185	
Divers	Valeurs mobilières de placement					
	(dont actions propres : Instruments de trésorerie	16 747		16 747	5 619	
	Disponibilités	16 747		16 747	5 619	
Total					12 543	
Charges constatées d'avance						
Total de l'actif circulant et des charges constatées d'avance		1 297 777	210 840	1 086 936	1 357 776	
Frais d'émission d'emprunts à étaler						
Primes de remboursements des emprunts						
Ecart de conversion actif						
Total de l'actif		6 571 654	3 150 087	3 421 566	3 877 491	
Renvois : (1) Dont droit au bail						
(2) Dont part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				339 583		
(3) Dont créances à plus d'un an (brut)						
Clause de réserve de propriété	Immobilisations		Stocks	Créances clients		

Comptabilité tenue en euros

Bilan

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Au : 31/12/2012

EUR

Passif		Exercice	Exercice précédent
Capitaux propres	Capital social (dont versé : 2 785 132)	2 785 132	2 785 132
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	13 528 501	13 528 501
	Ecarts de réévaluation		
	Ecarts d'équivalence		
	Réserves		
	Réserve légale	20 813	20 813
	Réserves statutaires		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(20 650 750)	(17 770 663)
	Résultats antérieurs en instance d'affectation		
	Résultat de la période (bénéfice ou perte)	(320 834)	(2 880 087)
Situation nette avant répartition	(4 637 137)	(4 316 302)	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total	(4 637 137)	(4 316 302)	
Aut. fonds propres	Titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total			
Provisions	Provisions pour risques	488 386	795 633
	Provisions pour charges		
Total	488 386	795 633	
Dettes	Emprunts et dettes assimilées		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires	86 097	75 186
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (2)	713 956	787 547
	Emprunts et dettes financières divers (3)	3 310 997	2 535 758
	Total	4 111 050	3 398 491
	Avances et acomptes reçus sur commandes (1)		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 294 947	2 495 689
	Dettes fiscales et sociales	407 398	641 614
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	756 919	862 365	
Instruments de trésorerie			
Total	3 459 265	3 999 669	
Produits constatés d'avance			
Total des dettes et des produits constatés d'avance	7 570 316	7 398 160	
Ecarts de conversion passif			
Total du passif	3 421 566	3 877 491	
Crédit-bail immobilier			
Crédit-bail mobilier			
Effets portés à l'escompte et non échus			
Dettes et produits constatés d'avance, sauf (1), à plus d'un an	2 713 066	2 843 242	
à moins d'un an	4 857 250	4 554 918	
Renvois : (2) dont concours bancaires courants et soldes créditeurs bancaires	56 484	95 476	
(3) dont emprunts participatifs			

Compte de résultat

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
01/01/2011 31/12/2011 12 mois

EUR

		France	Exportation	Total	Exercice précédent	
Produits d'exploitation (1)	Ventes de marchandises	546 323	13 634	559 957	672 533	
	Production vendue { Biens	426 903	23 373	450 276	1 429 274	
	Services	5 539		5 539	16 141	
	Chiffre d'affaires net	978 766	37 007	1 015 773	2 117 949	
	Productions stockées			(103 179)	68 899	
	Production immobilisée				162 622	
	Produits nets partiels sur opérations à long terme					
	Subventions d'exploitation				3 580	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			277 160	218 222	
	Autres produits			98 163	(7 188)	
	Total			1 287 918	2 564 088	
Charges d'exploitation (2)	Marchandises { Achats			159 649	270 579	
	Variations de stocks					
	Matières premières et autres approvisionnements { Achats			92 973	717 518	
	Variations de stocks			156 990	268	
	Autres achats et charges externes (3)			689 257	1 391 738	
	Impôts, taxes et versements assimilés			14 917	33 561	
	Salaires et traitements			426 493	775 958	
	Charges sociales			135 745	329 976	
	- sur immobilisations { amortissements			155 401	223 413	
	provisions					
	Dotations d'exploitation - sur actif circulant			53 147	91 743	
	- pour risques et charges				1 439	
	Autres charges			12 563	14 461	
	Total			1 897 139	3 850 658	
Résultat d'exploitation				A	(609 220)	(1 286 569)
Opér. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée					
	Perte supportée ou bénéfice transféré					
Produits financiers	Produits financiers de participations (4)					
	Produits financiers d'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (4)					
	Autres intérêts et produits assimilés (4)			16 760	1 819	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			1 060		
	Différences positives de change			6 358	807	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			24 178	2 626	
Charges financières	Dotations financières aux amortissements et provisions					
	Intérêts et charges assimilées (5)			24 913	38 412	
	Différences négatives de change			11	2 862	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					
	Total			24 924	41 275	
Résultat financier				D	(745)	(38 648)
Résultat courant avant impôts (+/- A +/- B - C +/- D)				E	(609 966)	(1 325 218)

Comptabilité tenue en euros

Compte de résultat

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Périodes 01/01/2012 31/12/2012 Durées 12 mois
01/01/2011 31/12/2011 12 mois

EUR

		Total	Exercice précédent
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	137 983	61 400
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		100 000
	Reprises sur provisions et transferts de charges	617 730	134 990
	Total	755 714	296 390
Charges exceptionnelles	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	136 757	96 889
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	249 824	237 516
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	80 000	1 516 853
	Total	466 582	1 851 259
Résultat exceptionnel		F 289 131	(1 554 869)
Participation des salariés aux résultats		G	
Impôt sur les bénéfices		H	
Bénéfice ou perte (+/- E +/- F - G - H)		(320 834)	(2 880 087)
Renvois			
(1) Dont	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs	97 618	
	{ incidence après impôt des corrections d'erreurs		
(2) Dont	{ charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs	9 202	
	{ incidence après impôts des corrections d'erreurs		
(3) Y compris	- redevances de crédit-bail mobilier	1 321	1 297
	- redevances de crédit-bail immobilier		
(4) Dont produits concernant les entités liées			
(5) Dont intérêts concernant les entités liées			

Comptabilité tenue en euros

Comptes annuels
SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Annexe

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

1.1. Informations relatives à l'entreprise

Le groupe MONTAIGNE FASHION GROUP, coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient les marques Lola, IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS.

MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER), société en liquidation judiciaire depuis janvier 2013.

La société de « Street Wear » STEREO PANDA, dont Montaigne Fashion Group détenait 51%, a été radiée le 14 novembre 2012.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

1.2.1. *Faits significatifs des exercices précédents ayant un impact sur les comptes de l'exercice 2012*

Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Tous les montants sont exprimés en euros, sauf mention contraire.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La préparation des états financiers requiert de la part de la direction, certaines estimations et hypothèses qui affectent les montants figurant dans les états financiers et les notes annexes. Les réalisations peuvent s'avérer différentes de ces estimations par la suite.

L'exercice a une durée de 12 mois, tout comme l'exercice précédent.

2.2. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la société Montaigne Fashion Group ;
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien aux sociétés du groupe pour le financement de leur activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2012, soit jusqu'au 16 avril 2014;

2.3. Estimations

L'établissement des états financiers conduit la direction de la société à réaliser des estimations et émettre des hypothèses, qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs opérationnels, corporels, et incorporels ;
- le montant des provisions pour risques et autres dépréciations et provisions liées à l'activité.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2.4. Comparabilité des comptes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes sont identiques à celles du dernier exercice clos.

2.5. Méthodes comptables

2.5.1. Immobilisations incorporelles

- *Fonds de commerce*

Les immobilisations incorporelles comprennent un fonds de commerce correspondant à l'activité Irène VanRyb issu de la fusion avec la société de même raison sociale et inscrit en comptabilité pour sa valeur d'apport. Ce fonds de commerce n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur une approche multicritères, et notamment la méthode des flux de trésorerie actualisés. En cas de perte de valeur avérée, une dépréciation est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable du fonds de commerce à sa valeur d'utilité.

- *Marque*

Ce poste correspond à la marque Régina Rubens qui a été acquise et estimée à la date d'acquisition sur la base d'une évaluation reposant notamment sur des critères de rentabilité et de chiffre d'affaires. Cette marque n'est pas amortie mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur.

- *Frais de développement*

Les frais de développement correspondent aux frais de collection et sont amortis à compter du lancement de la collection.

- *Logiciels*

Les logiciels figurent dans les comptes à leur coût d'acquisition et sont amortis en linéaire sur une durée de 3 ans.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2.5.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat augmenté des frais accessoires.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire à compter de leur première mise en service sur la durée d'utilisation probable :

- Agencements des constructions	3 ans
- Installations générales et agencements	5 à 10 ans
- Mobilier	3 à 5 ans
- Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans

Les actifs immobilisés corporels font l'objet d'une dépréciation lorsque, du fait d'événements ou de circonstances intervenus au cours de l'exercice, leur valeur économique apparaît durablement inférieure à leur valeur nette comptable.

Il n'existe pas d'immobilisations significatives susceptibles de donner lieu à une approche par composants.

2.5.3. Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent les dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice, une dépréciation des titres est comptabilisée si leur valeur d'utilité est durablement inférieure à la valeur comptable. La valeur d'utilité est appréciée en fonction des perspectives de développement à moyen terme des participations ainsi que du retour sur investissement attendu et de la juste valeur intrinsèque des actifs détenus par chacune des entités.

2.5.4. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

2.5.5. Stocks et encours

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Les stocks de produits finis intègrent également dans leur valorisation l'amortissement des frais de collection des saisons en cours. Ces frais ont été évalués comme représentant 10% de la valeur d'un produit hors frais de collection.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêté des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient.

2.5.6. Provision pour risques et charges

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. La politique de la Société en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées en risques et charges. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite, selon des dispositions conformes à la recommandation 03-R-01 du Conseil National de la Comptabilité du 1^{er} avril 2003. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

2.5.7. Résultat exceptionnel

Les charges et produits exceptionnels sont constitués d'éléments qui en raison de leur nature, de leur caractère inhabituel et de leur non récurrence ne peuvent être considérés comme inhérents à l'activité opérationnelle de la société.

2.5.8. Opérations en devise

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances, disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce cours est portée en " écart de conversion ".

En l'absence de couverture de change, les écarts de conversion actif (pertes de change latentes) non compensés font l'objet d'une provision pour risques. Les éventuels profits de change latents ne sont pas comptabilisés conformément au principe de prudence, mais sont réintégrés fiscalement.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : IMMOBILISATIONS

L'évolution des immobilisations brutes s'analyse comme suit :

	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008	31/12/2007
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	1 496 737			1 496 737
Marque	1 059 745			1 059 745
Droit au bail	-			-
Logiciels	14 376			14 376
Frais de développement	145 194		145 194	-
	2 716 052	-	145 194	2 570 858
Immobilisations corporelles				
Constructions	-			-
Installations et agencements	253 547			253 547
Matériel et mobilier de bureau et informatique	50 731			50 731
	304 278	-	-	304 278
Immobilisations financières				
Titres de participation	2 511 091		247 203	2 263 889
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622	-
Dépôts et cautionnements	164 536	3 251	32 934	134 853
	2 678 249	3 251	282 759	2 398 741

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

L'évolution des amortissements et dépréciations des immobilisations s'analyse comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Immobilisations incorporelles				
Fonds de commerce	996 737			996 737
Marque	1 059 745			1 059 745
Droit au bail	-			-
Logiciels	14 376			14 376
Frais de développement	-	145 194	145 194	-
	2 070 858	145 194	145 194	2 070 858
Immobilisations corporelles				
Constructions	-			-
Installations et agencements	221 030	8 311		229 341
Matériel et mobilier de bureau et informatique	48 627	1 896		50 523
	269 657	10 207	-	279 864
Immobilisations financières				
Titres de participation	827 627		247 203	580 424
Créances rattachées à des participations	2 622		2 622	-
Dépôts et cautionnements	8 101			8 101
	838 350	-	249 825	588 525

- **Fonds de commerce**

Comme l'année dernière, la société n'a pas procédé à un test d'impairment au 31/12/2012, en l'absence de prévisions formalisées disponibles sur l'exploitation de l'activité et de la marque IRENE VAN RYB. Le montant de la dépréciation enregistrée, 996.737 euros, a donc été maintenu par la direction compte tenu :

- Du départ de Madame Irène Van Ryb sur l'exercice 2011
- D'une négociation en cours sur cet actif

- **Marque**

La marque Regina Rubens n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Au 31 décembre 2012, en l'absence de prévisions formalisées et par manque de visibilité la société n'a pas réalisé de test d'impairment et a maintenu la provision de l'année précédente à 100%.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

▪ *Les frais de développement*

Les frais de collection IVR de la saison été 2012, qui figuraient au bilan du 31 décembre 2011, ont été amortis et sortis de l'actif.

La société n'a pas engagée de nouvelle collection pour l'hiver 2012 ainsi que pour l'année 2013. Ainsi le solde des frais de développement est nul au 31 décembre 2012.

▪ *Titres de participation*

Au 31 décembre 2012, MONTAIGNE FASHION GROUP détient 99.5% de la société BMCA qui détient elle-même 93.9% des titres de LOLA BOUTIQUES et 100% de la société BELLECOUR.

Les titres Stéréo Panda, détenus à hauteur de 51% par Montaigne Fashion Group, ont été sortis de l'actif et la provision correspondante reprise suite à la radiation de la société le 14 novembre 2012.

NOTE 2 : TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS											
Renseignements détaillés concernant les filiales et participations											
Filiales (plus de 50 % du capital détenu):	BMCA	503 199	173 523	99,5%	1 612 247	1 612 247	0	0	5 012 987	-570 578	0
Filiales (10% à 50 % du capital détenu):	HEAVEN BIRDS (anciennement Franck Sorbier)	161 292	NC	34%	580 424	0	0	0	ND	ND	0
Renseignements globaux concernant les autres titres											

La société HEAVENS BIRDS a clôturé ses derniers états financiers annuels au 31 août 2010, le délai de tenue de l'assemblée générale d'approbation des comptes annuels au 31 août 2011 ayant été prolongé jusqu'au 30 juin 2012. Cette société est en liquidation depuis janvier 2013.

Les titres de participation de la société HEAVENS BIRDS sont dépréciés en totalité.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 3 : TABLEAU DES DEPRECIATIONS

CATEGORIES DES IMMOBILISATIONS	Dépréciations au début de l'exercice	Augmentations ou diminutions de provisions durant l'exercice	Diminutions ou annulations de provisions durant l'exercice	Bilan de fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	2 056 482	-		2 056 482
Immobilisations corporelles	-			-
Immobilisations financières	838 350		249 825	588 525
Stocks	103 920	50 077	103 920	50 077
Créances clients	175 556	3 070	17 862	160 764
Autres créances	-			-
Valeurs mobilières de placement	-			-
		53 147	121 782	
		-	-	
		-	249 825	

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 4 : ETAT DES CREANCES

La ventilation et l'échéance des créances se présentent comme suit :

DESCRIPTION		31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
<i>De l'actif immobilisé</i>	Créances rattachées à des participations	-	-	-
	Prêts	-	-	-
	Dépôt de garantie	134 852	-	134 852
<i>De l'actif circulant</i>	Clients douteux ou litigieux	205 042	-	205 042
	Autres créances clients	411 349	411 349	
	Créances représentatives de titres prêtés	-	-	
	Personnel et comptes rattachés	-	-	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	4 157	4 116	41
	Etat - Impôts sur les bénéfices	-	-	
	Etat - Taxe sur la valeur ajoutée	260 608	110 263	150 345
	Etat - Autres impôts, taxes et versements assimilés	-	-	
	Etat - Divers	-	-	
	Grupo et associés	-	-	
	Débiteurs divers	69 346	69 346	
Charges constatées d'avance		-	-	
		1 076 175	585 727	910 081

NOTE 5 : STOCK ET ENCOURS

Les stocks et encours se décomposent comme suit :

	31/12/2012			31/12/2011		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	118 166	- 50 077	68 089	275 157	- 25 488	249 669
Travaux en cours	-	-	-	11 393	-	11 393
Produits finis	215 967	-	215 967	307 754	- 78 432	229 322
Total	334 133	- 50 077	284 056	594 304	- 103 920	490 384

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 6 : ETAT DES DETTES

La ventilation et l'échéance des dettes se présentent comme suit :

ETAT DES DETTES	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Emprunts obligataires convertibles (intérêts courus)				
Intérêts courus sur dettes auprès des étab. crédits	86 097	16 005	70 092	
Emprunts et dettes auprès des étab. crédits	à 1 an maximum à l'origine	56 484	6 278	31 385
	à plus d'1 an à l'origine	657 472	71 464	357 322
Emprunts et dettes financières divers	3 310 997	3 310 997		228 686
<i>dont Groupe et associés</i>	3 310 997	3 310 997		
Fournisseurs et comptes rattachés	2 294 947	923 591	836 193	535 163
Dettes fiscales et sociales	407 396	177 109	123 290	106 997
Autres dettes	772 765	367 648	21 415	383 702
Total	7 299 679	7 009 367	1 053 880	1 263 650
Emprunts souscrits en cours de l'exercice	-			
Emprunts remboursés au cours de l'exercice	34 598			

Dans le cadre du plan de continuation le montant des créances admises figurant dans l'état des dettes ci-dessus, s'élève à 2.575 milliers d'euros. Elles sont remboursables sur dix ans selon l'échéancier suivant :

- 2013 à 2018 : 10% l'an
- 2019 et 2020 : 16%

ETAT DES DETTES	31/12/2018	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Fournisseurs	1 538 444	167 088	836 193	535 163
Dettes financières	800 051	93 745	458 799	247 507
Dettes sociales	197 217	21 437	107 183	68 597
Dettes fiscales	39 738	4 319	21 597	13 822
Total	2 575 450	286 589	1 423 772	865 090

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Les autres dettes à un an au plus incluent le solde de l'acquisition BMCA/Lola à hauteur de 300 K€ (voir note 16).

Les autres dettes à plus de cinq ans sont essentiellement représentées par des dettes antérieures au règlement judiciaire qui n'ont pas été produites au plan ou qui sont en cours de vérification par l'administrateur judiciaire (241 K€) ainsi que par 119 K€ au titre des sommes dues dans le cadre d'un litige avec un ancien salarié qui s'est dénoué en 2012 (voir notes 11 et 14)

NOTE 7 : CHARGES A PAYER ET PRODUITS A RECEVOIR

Les charges à payer s'analysent comme suit :

CHARGES A PAYER	31/12/2012	31/12/2011
Emprunts et dettes auprès des états, de crédits		
Intérêts courus	86 097	146 078
Fournisseurs et comptes rattachés		
Factures non parvenues	261 615	380 366
Dettes fiscales et sociales		
Indemnités de congés payés	36 565	48 680
Participation à payer	-	-
Primes et frais à payer au personnel	20 978	102 977
Impôts et taxes à payer	66 742	66 579
Autres dettes		
Autres charges à payer	-	47 840
Total	472 997	792 500

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Les produits à recevoir se décomposent comme suit :

Produits à recevoir	31/12/2012	31/12/2011
Créances rattachées à des participations		
Produits à recevoir	-	-
Créances clients		
Factures à établir	-	10 862
Créances fiscales et sociales		
Organismes sociaux- Produits à recevoir	2 500	2 500
Etat - Produits à recevoir	-	-
Autres créances		
Autres produits à recevoir	3 588	3 890

NOTE 8 : CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

Les charges et produits constatés d'avance sont relatifs à des charges et produits d'exploitation.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 9 : ENTREPRISES LIEES & RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

	2011 (en euros)	2012 (en euros)	2013 (en euros)
Immobilisations financières nettes	580 424	1 683 465	
Créances client		382 594	
Autres créances			
Emprunts et dettes financières			
Dettes fournisseurs		203 561	
Autres dettes			3 298 799
Charges d'exploitation		159 472	98 550
Produits d'exploitation		305 241	

Les organes de Direction de la société ne sont pas rémunérés.

Des avances en compte courant ont été consenties par les actionnaires de référence de la société à hauteur de 3.298.799 euros. Ces avances ne sont pas rémunérées.

La société sous-loue par ailleurs la boutique située Croix des Petits-Champs à la société KEKITI MAR CAPITAL, un de ses actionnaires de référence. Le montant du loyer 2012 s'élève à 98.550 euros.

Il n'existe pas d'autre transaction avec les parties liées non conclues à des conditions normales de marché.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 10 : CAPITAUX PROPRES

- *Evolution des capitaux propres*

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Capitaux propres au 31/12/2011	2 785 133	13 528 502	20 814	-	(17 770 653)	(2 880 088)	-	(4 316 303)
Affectation du résultat de l'exercice N-1					(2 880 088)	2 880 088		
Résultat de l'exercice N						(320 834)		(320 834)

- *Composition du capital social*

Au 31 décembre 2012, le capital social se compose de 27.851.328 actions de 0,1 euro de valeur nominale.

NOTE 11 : PROVISIONS

	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2013	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2017	31/12/2018
Provisions pour litiges		755 927	80 000	127 606	240 300	468 021		
Provisions pour risques invendus		1 060		1 060				
Provisions pour IFC		38 267			18 281	19 986		
Total		795 254	80 000	128 666	258 581	487 997		
<i>dont exploitation</i>						18 281		
<i>dont financier</i>					1 060			
<i>dont exceptionnel</i>			80 000	127 606	240 300			

Les provisions pour risques correspondent à un litige avec deux anciens salariés ainsi qu'aux litiges qui opposent la société à Mme Régina Rubens et Madame Irène Van Ryb (provisionné sur l'exercice). Elles ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

Les variations sont essentiellement constituées :

- de la reprise sur la provision pour indemnités de retraite (18 K€)
- de la reprise liée au litige avec un ancien salarié (368 K€).
La procédure c'est débouclée sur l'exercice et la condamnation prononcée envers la société MFG a été mise en autres dettes (119 K€).

La provision pour indemnités de fin de carrière a été évaluée en tenant compte des hypothèses actuarielles suivantes :

	Hypothèses
Modalités de départ à la retraite	Pour l'ensemble des salariés : départ volontaire à 62 ans.
Application d'un taux de charges sociales	OUI
Taux d'actualisation	3.25% (inflation incluse)
Tables de mortalité	INSEE TD 88-90
Taux d'augmentation des salaires (inflation incluse)	1.5%
Taux de rotation	moyen
Taux de charges sociales	40%

Remarques :

- La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé d'accord particulier.
- L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 12 : VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose comme suit :

	2015			2014
	France	Europe continentale	Autre	
Ventes de marchandises	545 783	13 634	559 417	672 533
Production vendue de biens	610 062	23 373	633 435	1 429 275
Prestations de services	5 540		5 540	16 142

NOTE 13 : DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

	2015		2014	
	Dotations et reprises nettes	Charges nettes	Dotations et reprises nettes	Charges nettes
Dépréciations	3 174 308	53 147	371 607	2 855 848
Provisions pour risques et charges	795 254	80 000	387 247	488 007
Amortissements	2 340 515	155 401	145 193	2 350 722
			208 548	285 256
<i>dont exploitation</i>			-	1 060
<i>dont financier</i>			80 000	617 731
<i>dont exceptionnel</i>				

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 14 : RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel s'analyse comme suit :

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	Montants	Montants
Opérations de gestion		
Dotation aux amortissements, dépréciations et provisions	367 906	80 000
Indemnités reçues et versées	52 444	
Amendes et Pénalités		170
Autres charges et produits sur opérations de gestion	85 540	136 588
Opérations de capital		
Reprises de dépréciations et provisions	249 824	
Opérations sur les immobilisations		249 824
		289 132

Les opérations en capital concernent la radiation de la société Stéréo Panda (voir note 1).

Les opérations de gestion concernent essentiellement le dénouement du litige avec un ancien salarié (voir note 11). La charge a été constatée en frais de personnel et transférée en résultat exceptionnel par le compte « transfert de charge ».

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 15 : FISCALITE DIFFEREE

Au 31 décembre 2012, la société dispose de 21.518.522 euros de déficits fiscaux reportables.

NOTE 16 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

- *Tableau de synthèse des engagements donnés*

Engagements donnés	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues		51 148
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	520 000	520 000
Avals, cautions et garanties données		
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>		
<i>Autres engagements</i>		
Engagements de crédit-bail mobilier et immobilier	-	-
Engagements en matière de location simple	584 783	250 708

- *Nantissements donnés*

Le fonds de commerce de second rang « Paris-Passy » a été nanti au profit des banques en garantie des emprunts bancaires.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

- *Tableau de synthèse des engagements reçus*

Engagements reçus	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Avals, cautions et garanties reçues	1 118 400	1 118 400
	1 118 400	1 118 400

- *Cautions et garanties reçues*

Messieurs Gellman et Stoly, anciens actionnaires de référence se sont portés caution à hauteur de 300 000 euros en garantie des prêts bancaires.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition du groupe BMCA/LOLA les vendeurs ont consenti une garantie de passif à hauteur de 300.000 euros jusqu'au 30 janvier 2013. Son seuil de déclenchement a été fixé à 75.000 euros.

Enfin, Monsieur Edouard Hubsch s'est porté caution de la société MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 518.400 euros auprès des vendeurs du groupe BMCA/LOLA pour une durée initiale de 9 mois et se rapportant au paiement du solde de l'acquisition.

Au 31/12/2012 le crédit vendeur n'est pas encore réglé suite au litige qui oppose la société à Monsieur Partouche, la caution de Monsieur Hubsch est donc maintenue.

- *Droit individuel à la formation*

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP s'élève à 559 heures.

- *Autres engagements*

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

Annexe

SA MONTAIGNE FASHION GROUPE

NOTE 17 : EFFECTIF MOYEN

L'effectif moyen de la société s'élève à 6 personnes sur l'exercice 2012.

NOTE 18 : REMUNERATIONS ALLOUEES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Aucune rémunération n'a été versée au titre de l'exercice 2012 aux organes de direction de la société.

NOTE 19 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève à 45.000 euros, réparti comme suit :

	Montant en euros	Montant en euros
Certification des comptes	20 000	25 000
	45 000	45 000

NOTE 20 : CONSOLIDATION

La société MONTAIGNE FASHION GROUP est la société mère du Groupe.

LAURENT ARROUASSE

ERNST & YOUNG et Autres

Montaigne Fashion Group

Exercice clos le 31 décembre 2012

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

LAURENT ARROUASSE
11 bis, rue Jean Goujon
75008 Paris

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Paris

ERNST & YOUNG et Autres
1/2, place des Saisons
92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Montaigne Fashion Group

Exercice clos le 31 décembre 2012

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société Montaigne Fashion Group, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France, à l'exception du point décrit dans le paragraphe suivant ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe 3 « Notes relatives au bilan et au compte de résultat », note 2 « Immobilisations corporelles et incorporelles » de l'annexe aux comptes consolidés, la marque *Irène Van Ryb* figure à l'actif pour une valeur nette estimée par la direction à K€ 500. Votre société ne disposant pas de prévisions formalisées sur l'exploitation de cette marque justifiant la valeur de cet actif, nous ne sommes pas en mesure d'apprécier si cette estimation reflète sa valeur recouvrable à la clôture de l'exercice.

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose les conditions ayant conduit à retenir le principe de continuité d'exploitation pour établir les comptes consolidés au 31 décembre 2012.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations auxquelles nous avons procédé, outre celles ayant conduit à la réserve mentionnée ci-dessus :

Comme indiqué dans la note 2.6.2 de l'annexe aux comptes consolidés, votre groupe est amené à apprécier au moins une fois par an la valeur recouvrable des marques *Regina Rubens* et *Lola* sur la base des flux de redevances futurs actualisés et des droits au bail sur la base de la valeur de marché. Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations et leur documentation. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de l'évaluation des actifs considérés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

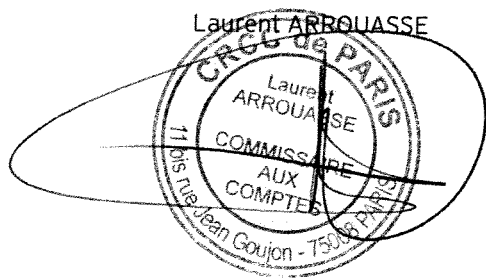
III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

A l'exception de l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous n'avons pas d'autres observations à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris et Paris-La Défense, le 30 mai 2013

Les Commissaires aux Comptes



ERNST & YOUNG et Autres

Any Antola



**Comptes consolidés
31 décembre 2012**

Société anonyme au capital de 2.785.132,80 euros
Siège social : 3, Place des Vosges 75004 Paris
397 883 075 R.C.S. Paris

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

(en milliers d'euros)

ACTIF	<i>Note</i>	31/12/12	31/12/11
Ecarts d'acquisition	1	0	0
Immobilisations incorporelles	2	4 798	4 760
Immobilisations corporelles	2	963	1 063
Actifs financiers	3	314	332
Autres actifs non courants	4	140	150
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		6 216	6 305
Stocks et encours	5	2 389	2 241
Clients et comptes rattachés	6	412	237
Autres créances et comptes de régularisation	7	653	845
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100	112
TOTAL ACTIFS COURANTS		3 555	3 435
TOTAL DE L'ACTIF		9 770	9 740

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	<i>Note</i>	31/12/2012	31/12/2011
Capital social	9	2 785	2 785
Réserves liées au capital		13 529	13 529
Réserves consolidées		-20 215	-17 375
Résultat consolidé		-1 171	-2 811
Capitaux propres - Part du Groupe		-5 073	-3 872
Intérêts ne conférant pas le contrôle		81	0
CAPITAUX PROPRES		-4 992	-3 872
Provisions - <i>Part à plus d'un an</i>	10	308	581
Passifs financiers - <i>Part à plus d'un an</i>	11	1 849	1 820
Impôts différés passifs		0	0
Autres passifs non courants	12	1 754	1 759
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		3 911	4 160
Provisions - <i>Part à moins d'un an</i>	10	322	279
Passifs financiers - <i>Part à moins d'un an</i>	11	7 190	5 493
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		1 768	2 205
Autres dettes et comptes de régularisation	13	1 571	1 475
TOTAL PASSIFS COURANTS		10 851	9 452
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DU PASSIF		9 770	9 740

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)

	Note	2012 (12 mois)	2011 (12 mois)
Chiffre d'affaires		5 732	4 568
Production stockée		142	26
Autres produits opérationnels courants		441	62
PRODUITS OPERATIONNELS COURANTS		6 316	4 656
Achats consommés		-1 690	-1 550
Charges externes		-3 043	-2 371
Impôts et taxes		-122	-74
Charges de personnel		-2 409	-2 039
Dotations aux amortissements	15	-729	-613
Dotations/reprises aux dépréciations et provisions - <i>Net</i>	15	358	-33
Autres charges/produits opérationnels courants - <i>Net</i>		36	-50
CHARGES OPERATIONNELLES COURANTES		-7 598	-6 730
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		-1 283	-2 074
Autres produits opérationnels	16	456	1 311
Autres charges opérationnelles	16	-217	-1 805
RESULTAT OPERATIONNEL		-1 044	-2 568
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		49	4
Coût de l'endettement financier brut		-150	-164
Coût de l'endettement financier net		-101	-160
Autres produits et charges financiers	17	-52	-66
Quote-part de résultat des entreprises associées		0	0
Impôts sur les résultats	18	0	-17
RESULTAT NET		-1 197	-2 811
Part du Groupe		-1 171	-2 811
Intérêts ne conférant pas le contrôle		-25	0
Nombre moyen d'actions		27 851 328	27 851 328
Résultat par action (en euros)		-0,04	-0,10
Nombre moyen d'actions dilué		27 851 328	27 851 328
Résultat dilué par action (en euros)		-0,04	-0,10

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)

	2012 (12 mois)	2011 (12 mois)
Résultat net	-1 196	-2 811
Ecart de conversion		
Autres éléments du résultat global		
- Impôts sur les éléments du résultat global		
RESULTAT GLOBAL TOTAL	-1 196	-2 811

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

Capitaux propres consolidés	Capital	Réserves liées au capital	Réserves consolidées	Résultat consolidé	Ecart de conversion	Total part du Groupe	Intérêts ne conférant pas le contrôle	Total
31/12/2010	2 785	13 529	-16 295	-1 094		-1 093	0	-1 093
Affectation du résultat N-1			-1 076	1 076		0		0
Résultat de l'exercice N				-2 811		-2 811		-2 811
Autres variations				-3		-3		-3
31/12/2011	2 785	13 529	-17 375	-2 836	0	-3 897	0	-3 897
Affectation du résultat N-1			-2 814	2 814		0		0
Résultat de l'exercice N				-1 171		-1 171	-25	-1 196
Variation de périmètre						0	106	106
Autres variations			-4			-4		-4
31/12/2012	2 785	13 529	-18 193	-1 193	0	-5 073	81	-4 992

Le résultat 2010 intègre la correction d'erreur de 22 milliers d'euros sur l'actualisation de la dette RJ.

La variation 2011 intègre une régularisation de 3 milliers d'euros sur l'actualisation de la dette RJ.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

(en milliers d'euros)

	2012 12 mois	2011 12 mois
FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE		
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 196	-2 811
Amortissements, dépréciations et provisions (nets)	414	1 968
(Plus) / moins valeurs de cession, nettes d'impôt	37	-16
Badwill		-1 148
Incidence de l'actualisation des créances et des dettes	47	52
Capacité d'autofinancement après impôt	-698	-1 955
Charge d'impôt (y compris impôts différés)	0	17
Capacité d'autofinancement avant impôt	-698	-1 938
Impôts versés	0	-17
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	-398	28
Flux net de trésorerie lié à l'activité	-1 096	-1 927
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-603	-430
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	39	100
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-4	-58
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	36	7
Impact trésorerie nette sur acquisition de filiales	-142	-2 320
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-674	-2 701
FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Émissions d'emprunts et avances en compte courant	1 982	3 364
Remboursement d'emprunts et de comptes courants	-217	-330
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	1 765	3 034
Incidences des variations des cours des devises		
VARIATION DE TRESORERIE NETTE	-5	-1 594
Trésorerie à l'ouverture	-1 402	192
Trésorerie à la clôture	-1 407	-1 402
<i>Dont soldes créditeurs de banque figurant au passif du bilan dans la rubrique "Passifs financiers courants"</i>	<i>1 507</i>	<i>1 514</i>
VARIATION DE TRESORERIE	-5	-1 594

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

1. INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE, FAITS CARACTERISTIQUES ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE LA PERIODE

1.1 INFORMATIONS RELATIVES A L'ENTREPRISE

Le Groupe MONTAIGNE FASHION GROUP (« MFG »), coté sur le marché réglementé Euronext Paris de NYSE EURONEXT, compartiment C, est spécialisé dans la conception, la fabrication et la distribution de vêtements haut de gamme pour femmes.

La stratégie de MONTAIGNE FASHION GROUP vise à constituer un groupe coté indépendant exploitant un portefeuille de marques dans l'univers du luxe, de la mode et des créateurs.

Le Groupe détient les marques LOLA, IRENE VAN RYB et REGINA RUBENS. MONTAIGNE FASHION GROUP détient par ailleurs une participation de 34% dans le capital de la maison de couture française HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER). Cette société a été mise en liquidation en janvier 2013.

Par ailleurs, la société Stéréo Panda, filiale à 51% de Montaigne Fashion Group, a été radiée le 14 novembre 2012.

Les comptes consolidés 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 16 avril 2013.

1.2 FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- **Faits significatifs des exercices précédents ayant un impact sur les comptes de l'exercice 2012**

Suite à l'augmentation de capital du 5 octobre 2010 et par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société MONTAIGNE FASHION GROUP et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. L'ensemble des dettes qui ne porte pas intérêts et qui figure dans le plan a été actualisé à la clôture de l'exercice.

- **Faits significatifs de l'exercice 2012**

Le 9 août 2012 un accord a été conclu entre les sociétés BMCA - LOLA BOUTIQUE, leurs banques et JEKITI MAR CAPITAL dont les principaux termes sont les suivants :

- Les banques acceptent de suspendre le règlement des échéances des concours moyen terme pour une durée d'un an.
- Les banques acceptent la reconduction de leurs engagements court terme pour un montant maximum de 2 050 milliers d'euros avec clause de revoir au 31 mars 2013.
- La société JEKITI MAR CAPITAL s'engage à maintenir ses financements en compte-courant à BMCA / LOLA BOUTIQUE dans un plafond de 1 300 milliers d'euros jusqu'au remboursement intégral des sommes dues aux banques.

1.3 EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

- Par accord de l'ensemble des partenaires bancaires, les effets du protocole du 9 août 2012 ont été prolongés jusqu'au 16 avril 2013, date à laquelle les banques devaient se positionner par rapport à la demande de restructuration de la dette consistant à transformer les concours bancaires courants en dette à moyen terme. En date du 19 avril 2013, la société a obtenu la confirmation de l'accord des banques sur les modalités suivantes de restructuration de la dette:
 - Mise en place de prêts à moyen terme visant à consolider les lignes de découvert à hauteur de 1,5 M€, remboursables sur une durée de 5 ans à compter de janvier 2014. Ces prêts seraient garantis par OSEO à hauteur de 30% minimum et par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 450 K€.
 - Maintien d'une ligne d'escompte à hauteur de 100 K€ pour une durée de 12 mois à compter de la signature du protocole.
 - Maintien de lignes de crédits documentaires lesquelles sont portées à un montant compris entre 450 K€ et 650 K€ dépendant du pourcentage de garantie accordé par OSEO (entre 0% et 40%), pour une durée de 12 mois à compter de la signature du protocole ,et garanties par le nantissement des fonds de commerce d'Avignon, Rennes et Strasbourg à hauteur de 30% des montants prêtés.

La société JEKITI MAR CAPITAL réitère les engagements pris lors de la signature de l'accord du 9 août.

Le protocole d'accord formalisant ces engagements est en cours de signature.

2. PRINCIPES, REGLES ET MODALITES DE CONSOLIDATION

2.1 REFERENTIEL COMPTABLE – DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers consolidés de MONTAIGNE FASHION GROUP pour l'exercice clos au 31 décembre 2012 ont été préparés en conformité avec le référentiel IFRS (*International Financial Reporting Standards*) publié par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2012 et tel qu'adopté dans l'Union Européenne à la date de clôture des comptes.

Tous les montants sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

2.2 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les règles et méthodes comptables retenues pour l'établissement des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont identiques à celles appliquées dans les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2011.

Les révisions de normes, nouvelles normes et interprétations suivantes sont d'application obligatoire pour l'exercice 2012 :

- Amendement IFRS 7 – informations à fournir en matière de transfert d'actifs financiers.

Ce nouveau texte n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes du Groupe.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB et endossés par l'Union Européenne :

- IFRS 13 – évaluation à la juste valeur (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- IFRS 10 – états financiers consolidés (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- IFRS 11 – partenariats (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- IFRS 12 – informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- Amendements consécutifs à IFRS 10, 11, 12 sur IAS 27 Etats financiers individuels et IAS 28 Participations dans les entreprises associées et les co-entreprises (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2014) ;
- Amendement IAS 1 – présentation des autres éléments du résultat global (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/07/2012) ;
- Amendement IAS 19 – avantages post-emploi (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- IFRIC 20 – frais de découverte (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- Amendements à IFRS 1 – Hyperinflation sévère et suppression de dates fixes (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- Amendements à IAS 12 – Impôts différés – recouvrement des actifs sous-jacents (applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/2013) ;
- Amendements à IFRS 7 – information à fournir – compensation des actifs et passifs financiers ;
- Amendements à IAS 32 – présentation – compensation des actifs et passifs ;

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

Nouvelles normes, amendements et interprétations publiés par l'IASB mais non encore endossés par l'Union Européenne :

- Amendements de transition à IFRS 10, 11, 12 ;
- Améliorations annuelles 2009 - 2011 ;
- Amendements à IFRS 10, 12 et IAS 27 – entités d'investissement ;
- Amendements à IFRS 1 – prêts gouvernementaux ;
- IFRS 1 – première application des IFRS. Application répétée d'IFRS 1 et coûts d'emprunt ;
- IAS 1 – présentation des états financiers. Clarification des obligations en termes d'informations comparatives.
- IAS 16 – immobilisations corporelles. Classement des pièces de rechange ;
- IAS 32 – présentation des instruments financiers. Effet fiscal des distributions aux porteurs d'instruments de capitaux propres.

Le processus de détermination des impacts potentiels de l'application de ces nouvelles normes, amendements et interprétations sur les comptes consolidés du Groupe est en cours.

2.3 CONTINUITÉ D'EXPLOITATION

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu dans le cadre de l'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 compte-tenu :

- de l'homologation du plan de continuation en date du 14 octobre 2010 qui permet un étalement sur 10 ans des passifs de la société Montaigne Fashion Group ;
- de l'accord intervenu entre BMCA – LOLA BOUTIQUE, leurs banque et JEKITI MAR CAPITAL décrit dans le paragraphe 1.3
- de l'engagement des sociétés JEKITI MAR CAPITAL et KRIEF GROUP d'apporter leur soutien aux sociétés du Groupe pour le financement de leur activité courante à horizon d'un an à compter de la date d'arrêté des comptes au 31 décembre 2012 soit jusqu'au 16 avril 2014.
- Ce soutien a régulièrement été mis en œuvre pour le financement de l'exploitation et de la croissance externe au travers d'apports en compte courant :
 - Sur 2012, apport de 1 170 milliers d'euros de la société JEKITI MAR CAPITAL aux sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE et de 775 milliers d'euros à MFG ;
 - Au 31 mars 2013, apport de 470 milliers d'euros de la société JEKITI MAR CAPITAL aux sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE et de 49 milliers d'euros à MFG.
- de la poursuite de la stratégie menée par le nouveau management de développer à moyen terme des politiques d'augmentation de chiffre d'affaires par le biais d'ouvertures de points de vente et d'outlets ou d'une présence accrue dans les réseaux multimarques.

2.4 ESTIMATIONS

L'établissement des comptes consolidés conformément aux normes IFRS conduit la direction du Groupe à réaliser des estimations et émettre des hypothèses qui peuvent avoir un impact sur les montants comptabilisés des actifs et passifs à la date de préparation des états financiers et avoir une contrepartie dans le compte de résultat. La direction a réalisé ses estimations et émis ses hypothèses sur la base de l'expérience passée et de la prise en compte des différents facteurs considérés comme raisonnables pour l'évaluation des actifs et passifs. L'utilisation d'hypothèses différentes pourrait avoir un impact significatif sur ces évaluations. Les principales estimations et hypothèses faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur :

- la valorisation et les durées d'utilité des actifs incorporels (se référer aux notes 2.6.1, 2.6.2) ;
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité (se référer aux notes 2.6.7, et 2.6.11).

2.5 PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Au 31 décembre 2012, le périmètre de consolidation est le suivant :

Nom de la société	Méthode de consolidation	% d'intérêts (direct et indirect)	% de contrôle (direct et indirect)	Pays d'activité (direct et indirect)	Siège social	SIREN
Montaigne Fashion Group	Société mère	-	-	France	3, place des Vosges 75004 Paris	397 883 075
BMCA	Intégration globale	99.5%	100%	France	7 rue de la Maladière 38360 Sassenage	38342379500020
LOLA BOUTIQUE	Intégration globale	93.36%	93.87%	France	7 rue de la Maladière 38360 Sassenage	05750602400025
BELLECOUR	Intégration globale	99.5%	100%	France	7 rue de la Maladière 38360 Sassenage	49994412200013

Les sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR ont été acquises début juillet 2011.

La variation du pourcentage d'intérêt en 2012 dans les sociétés BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR résulte de :

- La prise de participation de la société JEKITI MAR CAPITAL dans le capital de BMCA le 5 décembre 2011 en rachetant 100 actions sur les 18.400 actions détenues par MFG (0.5%).
- Le transfert de MFG à BMCA de 100 % des titres de la SARL BELLECOUR, qui exploite une boutique à l'enseigne « LOLA » à Lyon. La prise de participation s'est effectuée au prix de 94.000 €
- La souscription par la société JEKITI MAR CAPITAL à l'augmentation de capital de la filiale LOLA BOUTIQUE par compensation avec des créances pour un montant de 100 K€. Suite à cette augmentation de capital en date du 5 juillet 2012, la participation de MFG dans LOLA BOUTIQUE est passée de 100 % à 93,87 %.

2.6 METHODES ET REGLES D'EVALUATION

2.6.1 Goodwill

Comptabilisation initiale

Pour les regroupements d'entreprises effectués avant le 1^{er} janvier 2010, à la date d'acquisition, le goodwill représente l'excédent du coût de l'acquisition sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, des passifs et des passifs éventuels identifiables.

Pour les acquisitions effectuées à compter du 1^{er} janvier 2010 la norme IFRS 3 révisée est applicable. Selon cette norme, l'écart d'acquisition est désormais calculé par différence entre la juste valeur de la contrepartie remise et la somme des actifs et des passifs existants et éventuels de la société acquise évalués individuellement à leur juste valeur. Les coûts directement attribuables à la prise de contrôle sont comptabilisés en charge. A la date de prise de contrôle et pour chaque regroupement, le Groupe a la possibilité d'opter soit pour un goodwill partiel (se limitant à la quote-part acquise par le Groupe) soit pour un goodwill complet. Dans le cas d'une option pour la méthode du goodwill complet, les intérêts ne conférant pas le contrôle sont évalués à la juste valeur et le Groupe comptabilise un goodwill sur l'intégralité des actifs et passifs identifiables. Les regroupements d'entreprises réalisés par la société ont été traités selon la méthode du goodwill partiel.

Dans tous les cas, le goodwill négatif résultant de l'acquisition est comptabilisé immédiatement en résultat.

Suivi ultérieur

A compter de la date d'acquisition, le goodwill est affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie (UGT) susceptibles de bénéficier du regroupement d'entreprises. Ultérieurement, le goodwill est évalué à son coût diminué du cumul des dépréciations représentatives des pertes de valeur. Le goodwill n'est pas amorti mais est soumis à des tests de pertes de valeur à chaque clôture annuelle ou plus fréquemment quand il existe des indicateurs qu'il a pu perdre de la valeur, conformément à IAS 36.

2.6.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent :

- Les marques IRENE VAN RYB, REGINA RUBENS et LOLA ;
- Les frais de développement des collections ;
- Les droits au bail (rattachés aux boutiques LOLA) ;
- Des logiciels.

Les marques ne sont pas amorties mais font l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests sont basés sur la méthode des flux de redevances actualisés qui correspond à la valeur actualisée des flux de trésorerie générés par des redevances relatives aux marques évaluées.

Les frais de développement sont amortis à compter du lancement de la collection.

Le droit au bail n'est pas amorti mais fait l'objet de tests de dépréciation au moins une fois par an et en cas d'indices de perte de valeur. Ces tests consistent à comparer la valeur comptable du droit au bail avec sa valeur de marché, déterminée par référence à des transactions sur des biens similaires.

Les logiciels sont amortis sur une durée de 3 ans.

2.6.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites dans le patrimoine à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires), diminué du cumul des amortissements et, s'il y a lieu, des pertes de valeur. Le Groupe n'a pas retenu de valeur résiduelle pour ses immobilisations corporelles. En effet, la plupart des actifs correspondant principalement à des agencements sont destinés à être utilisés jusqu'à la fin de leur durée de vie et il n'est, en règle générale, pas envisagé de les céder. Les amortissements sont calculés suivant les modes linéaires en fonction de la durée de consommation des avantages économiques futures :

- | | |
|--|------------|
| - Agencements des constructions | 3 ans |
| - Installations générales et agencements | 5 à 10 ans |
| - Mobilier | 3 à 5 ans |
| - Matériel de bureau et informatique | 3 à 5 ans |

Lorsque les actifs sont vendus ou cédés, l'écart entre le produit net et la valeur nette comptable des actifs est enregistré respectivement comme un produit ou une charge dans les autres produits et charges opérationnels.

2.6.4 Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent des dépôts de garantie comptabilisés à leur coût d'acquisition et des titres de participation des sociétés non consolidées également comptabilisés à leur coût d'acquisition qui comprend le coût des titres et les frais d'acquisition.

Les dépôts de garantie font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur de réalisation devient inférieure à leur valeur comptable.

A la clôture de l'exercice la valeur des titres de participation est comparée à leur valeur d'inventaire. La plus faible de ces deux valeurs est retenue au bilan. La valeur d'inventaire correspond à la valeur d'usage déterminée en fonction de l'utilité que la participation présente pour l'entreprise.

2.6.5 Contrats de location - financement et locations simples

Les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location – financement ayant pour effet de transférer au Groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisés à l'actif en immobilisations corporelles (terrains, bâtiments et équipements). A la signature du contrat de location – financement, le bien est comptabilisé à l'actif pour un montant égal à la juste valeur du bien loué ou bien, si elle est plus faible, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée déterminée selon les mêmes critères que ceux utilisés pour les immobilisations dont le Groupe est propriétaire. La dette correspondante, nette des intérêts financiers, est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.6.6 Dépréciation des actifs

Comme pour les goodwill, le Groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs incorporels. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée notamment par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation. Ce test de dépréciation est réalisé en cas d'indice de perte de valeur et au moins une fois par an. Dans le cas où le test de dépréciation révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation à sa valeur recouvrable. Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

2.6.7 Stocks et en cours

Les stocks sont évalués au plus faible soit du coût, soit de la valeur nette de réalisation.

La valeur brute des matières premières et approvisionnements comprend le prix d'achat et les autres coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les produits fabriqués (encours et produits finis) sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes de production. Les stocks de produits finis intègrent également dans leur valorisation l'amortissement des frais de collection des saisons en cours.

Les stocks sont éventuellement dépréciés pour tenir compte de leur valeur nette de réalisation à la date d'arrêté des comptes. Le taux de dépréciation appliqué sur les stocks est déterminé en fonction de l'antériorité de la collection à laquelle ledit stock appartient. La dépréciation est reprise dès que les circonstances ayant conduit à déprécier la valeur des stocks cessent d'exister.

Le coût de la sous-activité éventuelle est exclu de la valeur des stocks. Les intérêts sont toujours exclus de la valorisation des stocks.

2.6.8 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. La société évalue périodiquement le risque crédit et la situation financière de ses clients et une dépréciation est comptabilisée au cas par cas lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Les créances cédées au factor mais non échues sont conservées au bilan consolidé (créances clients/ autres dettes d'exploitation), la société conservant le risque lié à ces créances. Au 31 décembre 2012, il n'y a aucune créance cédée au factor.

2.6.9 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires et de valeurs mobilières de placement répondant aux critères suivants :

- placements à court terme ;
- très liquides ;
- facilement convertibles en un montant connu de trésorerie ;
- soumis à un niveau négligeable de changement de valeur.

2.6.10 Avantages au personnel

Les indemnités de fin de carrière sont provisionnées. Elles sont évaluées pour chacun des salariés présents à la clôture en fonction de son ancienneté théorique le jour de son départ en retraite. Le montant des engagements est évalué selon la méthode des unités de crédit projetées qui est une méthode rétrospective avec salaire de fin de carrière. Cette méthode consiste à calculer le montant des droits projetés à la retraite au prorata de l'ancienneté sur la période de constitution de ces droits.

2.6.11 Provisions

Des provisions sont constituées pour faire face aux coûts relatifs aux risques et charges en cours. Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation (juridique ou implicite) à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

La politique du Groupe en matière de provisions sur litiges et contentieux consiste à apprécier à la clôture de chaque exercice les risques financiers de chaque litige et des possibilités qui lui sont associées.

2.6.12 Reconnaissance du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires provenant de la vente de marchandises ou de services est comptabilisé net des remises et des avantages commerciaux consentis, dès lors que le transfert aux clients des risques et avantages inhérents à la propriété a eu lieu ou que le service a été rendu.

2.6.13 Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation reçues par la société correspondent au crédit impôt collection. Les subventions sont reconnues en résultat lorsque les dépenses correspondantes sont enregistrées en charges. Le crédit correspondant aux dépenses de collection qui figure en frais de développement activés à la clôture est enregistré en produit constaté d'avance et reconnu en résultat (en « Autres produits opérationnels courants ») lorsque les frais correspondants sont amortis.

2.6.14 Frais de publicité et de promotion

Les frais de publicité et de promotion incluent le coût de la réalisation des supports publicitaires, des achats d'espace média, les frais de salon et de présentation des collections, la fabrication des catalogues et de manière générale, le coût de l'ensemble des activités destinées à la promotion des produits du Groupe.

Ces frais sont enregistrés en charge lors de leur réception ou de leur production s'il s'agit de biens, ou lors de leur réalisation s'il s'agit de services.

2.6.15 Autres produits et autres charges opérationnels

Les autres produits et autres charges opérationnels résultant d'événements anormaux ou inhabituels comprennent en particulier, les gains et pertes sur cessions d'actifs, les charges de restructuration, les résultats de déconsolidation. Ces éléments sont présentés séparément dans le compte de résultat afin de permettre l'évaluation de la performance récurrente du Groupe MFG.

2.6.16 Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporaires temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan ainsi que le cas échéant sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôt conformément à la norme IAS 12 « Impôts sur les résultats ».

L'impôt différé est calculé en tenant compte du taux de l'impôt qui sera en vigueur à la clôture. Un impôt différé actif est constaté dès lors que les perspectives de recouvrement de cet actif sont probables.

Au 31 décembre 2012, aucun impôt différé actif n'a été comptabilisé compte tenu de l'historique de pertes opérationnelles.

2.6.17 Secteurs opérationnels

Le Groupe exerce son activité sur un seul secteur opérationnel, la distribution dans le domaine de l'habillement de luxe. L'essentiel des ventes est généré en France.

Les résultats sont suivis globalement par le principal décideur opérationnel, le Président du Conseil d'Administration pour l'ensemble de la société.

2.6.18 Résultat par action

Le résultat par action est calculé sur la base du résultat net part du Groupe divisé par le nombre moyen d'actions. Le résultat dilué par action est identique au résultat par action car il n'existe pas d'instrument dilutif au sein du Groupe.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

NOTE 1 : GOODWILL

Les écarts d'acquisition ont évolué comme suit sur la période :

	31/12/2010	Augmen- tations	Diminui- tions	Variation de périmètre	31/12/2011	Augmen- tations	Diminui- tions	31/12/2012
Écarts d'acquisition bruts	901	-	-	-	901			901
Dépréciation des écarts d'acquisition	-	901	-	-	901			901
TOTAL NET	901	901						

L'écart d'acquisition est issu du regroupement avec la société Irène Van Ryb et est intégralement déprécié depuis le 31 décembre 2011.

NOTE 2 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

L'évolution des immobilisations incorporelles et corporelles s'analyse comme suit :

VALEURS BRUTES	31/12/2010	Augmen- tations	Diminutions	Variation de période	31/12/2011	Augmen- tations	Diminutions	Autres	31/12/2012
Frais de développement	170	373	-	170	657	530	-	533	655
Droits au bail	-	-	-	3 109	3 109	40	-	-	3 149
Marques	1 656	-	-	774	2 429	-	-	-	2 429
Autres immobilisations incorporelles	14	-	-	-	14	2	-	-	16
Immobilisations incorporelles	1 840	373	-	4 167	6 210	572	-	533	6 249
Installations techniques et matériels	60	4	-	24	88	-	-	-	88
Agencements et aménagements des installations générales	570	27	-	320	901	8	-	-	909
Autres immobilisations corporelles	75	11	-	86	431	11	-	105	547
Immobilisations corporelles	706	42	-	406	1 421	19	-	105	1 544
TOTAL	2 546	415	-	5 246	7 631	591	-	638	7 794

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31/12/2010	Augmen- tations	Diminutions	Variation de période	31/12/2011	Augmen- tations	Diminutions	Autres	31/12/2012
Frais de développement	-	467	-	187	280	534	-	533	281
Droits au bail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marques	560	594	-	-	1 154	-	-	-	1 154
Logiciels	15	-	-	-	15	0	-	-	15
Immobilisations incorporelles	575	1 061	-	187	1 449	534	-	533	1 450
Installations techniques et matériels	54	4	-	-	58	10	-	-	68
Agencements et aménagements des installations	491	60	-	320	231	108	-	-	339
Autres immobilisations corporelles	67	81	-	79	69	76	-	29	174
Immobilisations corporelles	612	145	-	399	358	194	-	29	581
TOTAL	1 187	1 206	-	586	1 807	728	-	562	2 031
TOTAL NET	1 359	-	791	18	5 824	-	137	-	5 763

La marque IRENE VAN RYB, valorisée à 595 milliers d'euros, est dépréciée à hauteur de 95 milliers d'euros depuis le 31 décembre 2011. Sa valeur nette comptable s'élève donc à 500 milliers d'euros.

Compte tenu (i) du départ de Madame Irène Van Ryb sur l'exercice 2011 (ii) du montant significatif des coûts de collection de la marque IRENE VAN RYB, (iii) de la perte du contrat avec LE BON MARCHE qui représentait 30 % du chiffre d'affaires et (iv) de la chute des commandes enregistrées auprès des magasins multimarques, la Société a décidé l'arrêt provisoire des collections sous cette marque.

La Société envisage un projet de gestion de la marque IRENE VAN RYB sous forme de licences.

Comme l'année dernière, la société n'a pas procédé à un test d'impairment au 31 décembre 2012 sur cette marque en l'absence de prévisions formalisées disponibles sur l'exploitation de l'activité et de la marque IRENE VAN RYB. Le montant de la dépréciation enregistrée a donc été maintenu au même niveau qu'au 31 décembre 2011 par la direction.

La marque REGINA RUBENS, valorisée à 1 060 milliers d'euros, n'est plus exploitée depuis plusieurs années et ne devrait pas l'être sur le court terme. Au 31 décembre 2012, la société n'a pas réalisé de test d'impairment en l'absence de prévisions formalisées et de manque de visibilité sur les perspectives, et a maintenu la provision de l'année précédente à 100%.

La valorisation de la marque LOLA (774 milliers d'euros) a été réalisée lors de l'acquisition en juillet 2011 selon la méthode des redevances en prenant en compte un taux de redevance de 2%, un taux de croissance à long terme de 0,5% et un taux d'actualisation de 12,68% en fonction des prévisions d'activité établies par la direction.

Un impairment test a été réalisé sur la marque LOLA compte tenu de réalisations pour l'année inférieures de 13% aux données utilisées dans le cadre de la valorisation initiale de la marque. Le réalisé sur 2012 ne remettant pas en cause les perspectives au-delà de 2013, la valorisation de la marque n'est pas remise en cause.

Les droits au bail appartenant aux sociétés BMCA/ LOLA BOUTIQUE/ BELLECOUR ont été valorisés pour 3 149 milliers d'euros par le management en fonction de la superficie des boutiques et de leurs emplacements. Les estimations provisoires réalisées lors de l'acquisition ont été confirmées par le management en 2012.

Aucun frais de développement ne figure à l'actif au titre de la marque Irène Van Ryb compte-tenu de l'arrêt provisoire des collections de cette marque. Les frais de développement reconnus à l'actif concernent les coûts de collection de la marque LOLA.

La colonne « Autres » correspond à l'impact du retraitement du crédit-bail d'une voiture de société au 31 décembre 2011, le contrat n'ayant été retraité qu'à partir de 2012.

NOTE 3 : ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers se décomposent comme suit :

	31/12/2010	Augmen- tations	Diminution	Variation de 31/12/2011 période		Augmen- tations	Diminution	31/12/2012				
Titres de participation	828	-	-	39	867	-	284	582				
Prêts et créances	3	-	-	-	3	-	3	-				
Dépôts et cautionnements	130	58	-	42	180	-	-	326				
Brut	961	58	-	42	219	1 196	-	287	909			
Dépréciation sur titres	- 828	-	-	-	21	-	266	-	582			
Dépréciation sur prêts et créances	- 3	-	-	-	-	-	3	-	-			
Dépréciation sur dépôts et cautionnements	- 7	-	6	-	-	-	-	-	13			
Dépréciation	- 838	-	6	-	-	21	-	864	-	269	-	595

La société détient une participation de 34% dans la société HEAVENS BIRD (anciennement-FRANCK SORBIER). Celle-ci n'est pas consolidée dans les comptes, MONTAIGNE FASHION GROUP n'exerçant d'une part aucune influence notable sur la gestion opérationnelle de cette filiale, et d'autre part n'ayant pas vocation à conserver ces titres à moyen terme. La société est en liquidation judiciaire depuis janvier 2013. Les titres sont dépréciés en totalité.

Les titres de participation concernent également les titres de la société Franklin pour 2 milliers d'euros (détention à 20%). Ces titres sont dépréciés à 100%. BMCA n'exerce pas d'influence notable sur cette société.

La société LOLA DIFFUSION dont les titres étaient provisionnés à hauteur de la partie libérée c'est-à-dire 19 milliers d'euros a été dissoute en 2012.

La société Stéréo Panda, dans laquelle MFG détenait une participation de 247 milliers d'euros a été radiée le 14 novembre 2012.

Tous les actifs liés à ces deux sociétés ont été annulés. Ces opérations n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes consolidés du Groupe.

NOTE 4 : AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les actifs non courants comprennent principalement la TVA déductible afférente aux dettes fournisseurs figurant dans le plan de continuation.

NOTE 5 : STOCKS ET ENCOURS

Les stocks et encours se décomposent comme suit :

	31-déc-12				31-déc-11			
	Produits finis	Encours	Matières premières	TOTAL	Produits finis	Encours	Matières premières	TOTAL
Stocks (brut)	2 172	0	1 094	3 267	1 951	11	1 393	3 355
Dépréciation stocks	-509	0	-369	-877	-755	0	-359	-1 114
Stocks (net)	1 664	0	725	2 389	1 196	11	1 034	2 241
Taux de dépréc.	23%		34%	27%	39%	0%	26%	33%

NOTE 6 : CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

	31-déc-12	31-déc-11
Clients (brut)	825	753
Dépréciation clients	-413	-516
Clients (net)	412	237
Taux de provision	50%	69%

NOTE 7 : AUTRES CREANCES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-déc-12	31-déc-11
Fournisseurs débiteurs	12	52
TVA	212	146
Personnel et organismes sociaux	9	32
Etat - Produits à recevoir (CIT)	143	113
Charges constatées d'avance	167	178
Fonds de garantie du factor		33
Comptes courants débiteurs	31	68
Créances sur cessions d'immobilisations	9	47
Autres créances	71	176
Total autres créances	654	845

NOTE 8 : SYNTHÈSE DES ACTIFS FINANCIERS

		Au 31 décembre			
		2012		2011	
	Catégorie IAS 39	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Prêts, cautionnements et autres créances	P&C	150	150	150	150
Total des actifs financiers non courants		150	150	150	150
Clients et comptes rattachés	P&C	412	412	237	237
Créances fiscales	(1) N/A	355	355	259	259
Créances sur personnel & org. Sociaux	(1) N/A	9	9	32	32
Autres créances	(1) N/A	123	123	376	376
Charges constatées d'avance	(1) N/A	167	167	178	178
Total des autres actifs courants		1 066	1 066	1 082	1 082
Valeurs mobilières de placement	DFT	0	0	0	0
Disponibilités	P&C	100	100	112	112
Trésorerie et équivalents de trésorerie		100	100	112	112
Total des actifs financiers		1 316	1 316	1 194	1 194

NOTE 9 : CAPITAL SOCIAL**▪ Composition**

Au 31 décembre 2012, le capital social est composé de 27.851.328 actions ordinaires de 0,1 euro de valeur nominale chacune. Il n'y a pas eu de variation sur l'exercice.

▪ Capital potentiel

Au 31 décembre 2012, il n'existe aucun instrument financier susceptible de donner accès au capital de la société.

NOTE 10 : DEPRECIATIONS ET PROVISIONS

Les dépréciations se décomposent comme suit :

TABLEAU DES DEPRECIATIONS	31-déc-11	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	31-déc-12
Goodwill	901				901
Immobilisations incorporelles	1 156				1 156
Immobilisations financières	863		-269		595
Stocks	1 114	73	-310		877
Créances clients	516	256	-359		413
TOTAL	4 550	329	-937	0	3 942
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>			-340		
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>			-20		
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		0	-249		
<i>dont incidence actualisation</i>					

Les provisions ont évolué comme suit :

TABLEAU DES PROVISIONS	31-déc-11	Dotations	Reprises	Variations de périmètre	31-déc-12
Indemnités de fin de carrière	68	2	-19		50
Provisions pour prouf'homme	792	197	-409		580
Provision pour risques	0	0			0
TOTAL	860	199	-428	0	630
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>			-19		
<i>dont charges de personnel</i>			-17		
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>					
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>			-239		
<i>dont incidence désactualisation</i>		46			

Les provisions non courantes s'élèvent à 308 milliers d'euros et les provisions courantes à 322 milliers d'euros. Les provisions dont le fait générateur est antérieur à la date d'ouverture du redressement judiciaire ont été actualisées. Elles s'élèvent à 308 milliers d'euros au 31 décembre 2012 et concernent essentiellement le litige avec Régina Rubens.

Les provisions pour risques prudhommaux ont été évaluées en fonction de l'avancée des procédures judiciaires en cours. Elles correspondent principalement à des litiges avec des anciens salariés, dont Irène Vanryb.

Un litige avec un ancien salarié a été jugé au premier semestre 2012. La provision a été reprise (provision désactualisée : 319 milliers d'euros et la dette envers le salarié a été matérialisée et actualisée conformément à la condamnation prononcée à l'encontre de la société MFG (106 milliers d'euros). Le montant du au salarié, hors dette liée au super privilège, doit être transféré dans les dettes du plan.

La totalité de l'engagement au titre de l'indemnité de départ à la retraite est comptabilisée, y compris les écarts actuariels et le coût des services passés. La variation des écarts actuariels est comptabilisée directement en charges.

NOTE 11 : PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers s'analysent comme suit :

	31-déc-11	Augmentation	Diminution	Autres variations	31-déc-12
Emprunts bancaires	2 339		-197	58	2 200
Intérêts courus sur emprunts bancaires	78	105	-78		105
Comptes courants des associés	3 383	1 944		-100	5 227
Intérêts sur comptes courants des associés	0				0
Comptes bancaires créditeurs	1 514		-7		1 507
Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs	0				0
Divers	0				0
TOTAL	7 314	2 049	-282	-42	9 040

La principale variation résulte de l'apport en compte courant de la société JEKITI MAR CAPITAL. La diminution du compte courant résulte de son incorporation au capital de LOLA boutique

La colonne Emprunts bancaires « Autres variations » correspond à l'impact du retraitement du crédit-bail au 31 décembre 2011, le contrat n'ayant été retraité qu'à partir de 2012.

La répartition des passifs financiers entre courant et non courant est la suivante :

	31-déc-12	Dettes courantes	Dettes non courantes
Emprunts bancaires	2 200	465	1 736
Intérêts courus sur emprunts bancaires	105	35	70
Comptes courants des associés	5 227	5 227	0
Intérêts sur comptes courants des associés		0	0
Comptes bancaires créditeurs	1 507	1 464	43
Intérêts courus sur comptes bancaires créditeurs		0	0
TOTAL	9 039	7 191	1 849

Les dettes bancaires courantes correspondent :

- aux passifs nés avant la date du dépôt de bilan, soit 72 milliers d'euros ;
- aux échéances d'emprunts à moins d'un an, soit 393 milliers d'euros.

Les dettes bancaires non courantes correspondent :

- aux passifs nés avant la date du dépôt de bilan, soit 586 milliers d'euros ;
- aux échéances d'emprunts à plus d'un an, soit 1 150 milliers d'euros.

Les comptes courants s'analysent de la manière suivante :

- la société Jekiti Mar Capital a apporté 5 010 milliers d'euros
- la société Askell Concord Express : 205 milliers d'euros
- Madame Irène Van Ryb : 12 milliers d'euros

11.1 Risques de marché et instruments financiers

Risque de taux

Les emprunts contractés par la société MFG dont le solde au 31 décembre 2012 est de 657 milliers d'euros sont à taux fixes, avec des taux d'intérêts variant entre 5% et 6,1%.

Tous les emprunts de la société MFG ont été intégrés au plan de continuation.

Les emprunts contractés par BMCA et LOLA BOUTIQUE sont soit à taux fixes soit à taux variables tel que décrit ci-dessous :

Libelle	Durée	Périodicité	Date 1ère échéance	Montant initial	Taux
MONTEPACCHI / Rennes	7 ans	Mensualités	24/03/2006	250 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT METZ BNP	5 ans	Mensualités	23/07/2008	200 000 €	Fixe - 4,95%
PRÊT LB CANNES	7 ans	Mensualités	15/05/2008	232 000 €	Fixe - 5,10%
EMPRUNT MP STRASBOURG	5 ans	Mensualités	30/06/2008	200 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT BNP	5 ans	Trimestrialités	21/10/2007	500 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT BP Avignon	7 ans	Mensualités	03/10/2008	100 000 €	Fixe - 5,45%
EMPRUNT CL Nantes	5 ans	Mensualités	01/02/2009	250 000 €	Variable - Euribor + 0,90%
EMPRUNT BRA Paris	5 ans	Mensualités	16/11/2008	100 000 €	Fixe - 5,75%
EMPRUNT BRA FGCI FONDS PARIS V	5 ans	Mensualités	01/08/2009	248 000 €	Fixe - 3,88%
EMPRUNT MPB Bordeaux	6 ans	Mensualités	31/08/2010	250 000 €	Fixe - 4,38%
EMPRUNT Besançon	7 ans	Mensualités	05/09/2010	250 000 €	Fixe - 3,31%
EMPRUNT Marseille	8 ans	Mensualités	12/02/2011	250 000 €	Variable - Euribor 1 mois
EMPRUNT Grenoble CIC	7 ans	Mensualités	30/04/2008	180 000 €	Fixe - 5,10%
EMPRUNT Toulouse BNP	5 ans	Mensualités	01/02/2010	250 000 €	Variable - Euribor 1 mois

Le Groupe MFG n'a pas recours aux instruments dérivés pour couvrir son risque de taux.

Risque de change

Le Groupe est peu exposé au risque de change car la majeure partie de ses achats et de ses ventes sont libellés en euros.

Risque de liquidité

Le plan de continuation approuvé par le tribunal de commerce de Paris le 14 octobre 2010 prévoit le règlement sur 10 ans de l'ensemble des dettes nées avant la date du jugement d'ouverture. Les remboursements ont commencé le 13 octobre 2010. Le nouveau management met en place des mesures afin d'augmenter significativement les flux de trésorerie dégagés par l'activité et s'est également engagé, comme décrit au point 2.3 ci-dessus, à apporter son soutien financier au Groupe via la société Jekiti Mar Capital.

Par ailleurs, comme décrit en note 1.3 ci-avant, un accord de refinancement avec les banques qui financent l'exploitation des sociétés BMCA et LOLA BOUTIQUE a été trouvé.

Risque de contrepartie

Les instruments financiers pouvant exposer le Groupe au risque de contrepartie sont principalement les créances clients, la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

Le risque de contrepartie reste limité au regard de la structure des clients MFG (Clientèle de particuliers).

Aucun client n'a une contribution supérieure à 5% du chiffre d'affaires consolidé.

NOTE 12 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants correspondent à l'ensemble des dettes hors passifs financiers dont le règlement est planifié sur une période de 10 ans à compter du 13 octobre 2010 conformément au plan de continuation. Ils se répartissent comme suit au 31 décembre 2012 (montants dus à plus d'un an en milliers d'euros) :

- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 170
- Dettes fiscales et sociales	218
- Autres dettes	<u>366</u>
	1 754

NOTE 13 : AUTRES DETTES ET COMPTES DE REGULARISATION

	31-déc-12	31-déc-11
Clients créditeurs et avoirs à établir		39
Dettes sociales	495	687
Dettes fiscales	394	117
Crédit vendeur (BMCA/Lola)	290	432
Autres dettes	392	200
TOTAL	1 571	1 475

• **Crédit vendeur**

Le financement de l'acquisition des sociétés BMCA/ LOLA BOUTIQUE/ BELLECOUR a été effectué en partie au moyen d'un crédit consenti par le vendeur.

Ce crédit vendeur d'un montant de 432 milliers d'euros a été fait sous forme de traites payables au 31 décembre 2011. Le paiement de cette traite a été différé suite à la mise en œuvre de la garantie de passif prévue au contrat d'acquisition (voir note 20).

Au 31 décembre 2012, le crédit vendeur non couvert par la garantie de passif a fait l'objet d'un règlement à hauteur de 142 milliers d'euros.

NOTE 14 : SYNTHESE DES PASSIFS FINANCIERS

(en milliers d'euros)		Au 31 décembre			
		2012		2011	
	Catégorie IAS 39	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Dettes financières y.c intérêts courus	CA	9 039	9 039	7 314	7 314
Dettes fournisseurs	CA	2 937	2 937	3 444	3 444
Dettes sociales (1)	N/A	675	675	878	878
Dettes fiscales (1)	N/A	433	433	159	159
Autres dettes	CA	756	756	849	849
Clients, avoirs à établir	CA		0	39	39
Dettes / acquis. d'actifs	N/A	6	6	19	19
Total		13 847	13 847	12 702	12 702

(1) Ne constitue pas un passif financier au sens de la norme IAS 39

Passifs financiers au coût amorti

CA

Non applicable

N/A

NOTE 15 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS, NETTES

DOTATIONS ET REPRISES AUX AMORTISSEMENTS, DEPRECIATIONS ET PROVISIONS	31-déc.-11	Dotations	Reprises	31-déc.-12
Dépréciations	4 550	329	-937	3 942
Provisions pour risques et charges	860	295	-525	630
Sous-Total	2 347	624	-1 462	4 572
Amortissements		729	0	
TOTAL		1 353	-1 462	
<i>dont dotations et reprises opérationnelles - Net</i>		371		
<i>dont charges de personnel</i>			-17	
<i>dont dotations et reprises financières - Net</i>			-20	
<i>dont dotations et reprises non opération. - Net</i>		0	-489	
<i>dont incidence actualisation</i>		46		

NOTE 16 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

	PRODUITS	CHARGES
Provisions	319	80
Indemnités reçues ou versées	54	137
Cessions d'immobilisations		
Profits / pertes sur opérations fournisseurs	83	
Pertes de valeur		
Badwill		
Autres		
TOTAL	456	217
		239

Les autres charges et produits opérationnels concernent essentiellement le dénouement du litige avec un ancien salarié.

Le litige a été jugé au premier semestre 2012. La provision a été reprise (provision actualisée : 319 milliers d'euros) et la charge envers le salarié a été matérialisée et actualisée conformément à la condamnation prononcée à l'encontre de la société MFG (137 milliers d'euros en autres charges opérationnelles et -13 KE en autres charges financières).

Le montant du au salarié, hors dette liée au super privilège réglée au 31 décembre 2012 (18 milliers d'euros), doit être transféré dans les dettes du plan (voir note 10).

NOTE 17 : AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS

Les autres produits et charges financiers comprennent principalement l'impact de la désactualisation liée au plan de continuation (47 milliers d'euros).

4. AUTRES INFORMATIONS

NOTE 18 : IMPOTS

Au 31 décembre 2012, le Groupe dispose de 24 957 milliers d'euros de déficits fiscaux reportables non activés.

Au 31 décembre 2012, les impôts différés actifs sur déficits reportables ont été activés à hauteur des impôts différés passifs existants :

Nature	31-déc.-11		Variation de l'exercice		31-déc.-12	
	Base	Impôt différé associé	Base	Impôt différé associé	Base	Impôt différé associé
Différences temporelles	-16	-5	-4	1	-20	-4
Marque Lola	774	258	0	0	774	258
Marque Irène Van Rybe	500	167	0	0	500	167
Droits au bail	1 206	402	0	0	1 206	402
Déficits reportables	-2 464	-821	4	-1	-2 460	-823
Total	0	0	0	0	0	0

NOTE 19 : SUIVI DU PLAN DE CONTINUATION

Par jugement en date du 14 octobre 2010, le Tribunal de Commerce de Paris a homologué le plan de redressement par voie de continuation de la société Montaigne Fashion Group et a ainsi mis un terme à la procédure de redressement judiciaire ouverte à l'encontre de la Société en date du 25 août 2009.

Le plan de continuation prévoit le remboursement du passif de la société sur 10 ans, la première échéance ayant été honorée en octobre 2011.

Les dettes incluses dans le plan ayant une échéance supérieure à un an font l'objet d'une actualisation financière à chaque clôture. Le taux d'actualisation utilisé est le taux OAT à 10 ans d'octobre 2010. L'impact de la désactualisation figure en autres produits/charges financiers. Au 31 décembre 2012 la charge financière est de 47 milliers d'euros.

NOTE 20 : ENGAGEMENTS HORS BILAN

▪ **Engagements financiers**

Engagements donnés	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues		
Effets escomptes non échus		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles	2 088	2 241
Avals, cautions et garanties données		
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>		
<i>Autres engagements</i>		
Engagements en matière de location simple	1 275	1 624
TOTAL	3 363	3 865

Certains fonds de commerce ont été nantis au profit des banques en garantie des emprunts bancaires :

Le fonds de la boutique de Passy, le fonds des boutiques LOLA de Grenoble et de Toulouse jusqu'en octobre 2012 et ceux de BMCA.

Engagements reçus	31/12/2012	31/12/2011
<i>Engagements financiers</i>		
Créances cédées non échues		
Effets escomptes non échus		
Nantissements, hypothèques et sûretés réelles		
Avals, cautions et garanties données	1 249	1 368
<i>Dettes garanties par des sûretés réelles</i>		
TOTAL	1 249	1 368

Messieurs Gellman et Stoly, anciens actionnaires de référence se sont portés caution à hauteur de 300 milliers d'euros en garantie des prêts bancaires souscrits par MFG.

Par ailleurs, dans le cadre de l'acquisition du Groupe BMCA/LOLA BOUTIQUE les vendeurs ont consenti une garantie de passif à hauteur de 300 milliers euros jusqu'au 30 janvier 2013. Son seuil de déclenchement a été fixé à 75 milliers d'euros. Cette garantie de passif a été mise en œuvre fin 2011.

Enfin, Monsieur Edouard Hubsch s'est porté caution de la société MONTAIGNE FASHION GROUP à hauteur de 519 milliers d'euros auprès des vendeurs du Groupe BMCA/LOLA pour une durée initiale de 9 mois à compter de la vente (juillet 2011) et se rapportant au paiement du solde de l'acquisition.

Au 31/12/2012 le crédit vendeur n'a pas encore été réglé suite au litige qui oppose la société à Monsieur Partouche, la caution de Monsieur Hubsch est donc maintenue.

La société Financière Partouche, ancien actionnaire majoritaire de BMCA/ LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR s'est porté caution à hauteur de 130 milliers d'euros en garantie de prêts bancaires souscrits par BELLECOUR (167 milliers d'euros restent dus sur ces emprunts au 31 décembre 2012).

▪ **Droit individuel à la formation (DIF)**

Dans le cadre du Droit Individuel à la Formation, institué par la loi du 4 mars 2004 (promulguée le 7 mai 2004, date de début des droits) et ratifié pour les entreprises du SYNTEC par l'accord national du 27 décembre 2004 sur la formation professionnelle, les salariés des sociétés françaises ayant au moins un mois d'ancienneté bénéficient d'un capital de temps de formation qu'ils peuvent utiliser de 20 heures minimum par an sur 6 ans au plus, plafonné à 120 heures au total.

Au 31 décembre 2012, le volume d'heures de formation cumulé correspondant aux droits acquis et non utilisés au titre du DIF par les salariés de MONTAIGNE FASHION GROUP, BMCA, LOLA BOUTIQUE et BELLECOUR s'élève à 1814 heures.

▪ **Autres engagements**

A la connaissance de la société, il n'existe pas d'autres engagements hors bilan significatifs selon les normes comptables en vigueur ou qui pourraient le devenir dans le futur.

NOTE 21 : RELATIONS AVEC LES PARTIES LIEES

Les dirigeants n'ont pas perçu de rémunération sur l'exercice 2012.

Les principales relations avec les parties liées concernent :

- les avances en compte-courants consenties par la société JEKITI MAR CAPITAL (5 009 milliers d'euros restent dus au 31 décembre 2012) ;
- l'avance en compte courant consentie par la société Askill Concord Express (205 milliers d'euros dus au 31 décembre 2012) ;
- le rachat par la société JEKITI MAR CAPITAL de 0,5% du capital de BMCA pour un montant de 9 milliers d'euros ;
- La prise de participation par JEKITI MAR CAPITAL de 6,1% du capital de LOLA BOUTIQUE lors de l'augmentation de capital. Cette augmentation a été matérialisée par l'incorporation du compte courant pour un montant de 100 milliers d'euros ;
- la sous-location de la boutique située Croix des Petits-Champs par la société MFG à la société JEKITI MAR CAPITAL. Le montant du loyer sur 2012 s'élève à 99 milliers d'euros.

NOTE 22 : EFFECTIFS

L'effectif moyen du Groupe s'élève à 58 personnes sur l'exercice 2012.

NOTE 23 : HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2012 s'élève 45 milliers d'euros (58 milliers d'euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2011), réparti comme suit :

	Paris Audit Conseil	Ernst & Young
Certification des comptes	20 000	25 000
TOTAL	20 000	25 000

NOTE 24 : GARANTIE DE PASSIF

Depuis le 31 décembre 2011 aucun fait nouveau n'est intervenu sur le dénouement de la garantie de passif actionnée fin 2011 suite au rachat de la société BMCA. Elle n'a donc pas été intégrée aux actifs identifiés par principe de prudence.

18. RAPPORT SUR LES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES AUX ACTIONNAIRES

Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012

(Première résolution et deuxième résolution)

Le Conseil vous propose, comme d'usage, d'adopter les résolutions relatives à l'approbation des comptes, qui constituent l'objet même de la convocation de l'assemblée générale.

La première résolution concerne l'approbation par les actionnaires des comptes sociaux de l'exercice clos au 31 décembre 2012 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et présentés dans le présent rapport.

Elle est suivie d'une résolution qui, conformément à la loi, propose aux actionnaires d'approuver formellement les comptes consolidés du Groupe au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2012 tels qu'arrêtés par le Conseil d'administration et présentés dans le présent rapport.

Affectation du résultat

(Troisième résolution)

Le Conseil vous propose d'affecter en totalité la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit la somme de 320.834 euros, au compte « Report à Nouveau », qui est ainsi porté de la somme de (20.650.750) euros à la somme de (20.971.584) euros.

Approbation des conventions réglementées figurant au rapport spécial des Commissaires aux comptes

(Quatrième résolution)

Le Conseil vous propose d'approuver les conventions réglementées conclues ou poursuivies au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, telles qu'elles sont mentionnées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes.

Nomination de commissaires aux comptes

(Cinquième résolution)

Le Conseil vous propose, compte tenu de l'arrivée du terme des mandats de Monsieur Laurent ARROUASSE, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean Philippe DAVIER, Commissaire aux comptes suppléant, lors de l'assemblée générale, de nommer :

- EXPONENS Audit (RCS Paris 450 213 533), établi 15 Place de la Nation - CS 61118 - 75127 PARIS CEDEX 11, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, venant à la suite de Monsieur Laurent ARROUASSE, dont le mandat est arrivé à échéance,
- Monsieur Emmanuel MAUGE, établi 15 Place de la Nation - CS 61118 - 75127 PARIS CEDEX 11, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, venant à la suite de Monsieur Jean Philippe DAVIER, dont le mandat est arrivé à échéance.

Division de la valeur nominale des actions*Sixième résolution*

Le Conseil vous propose de diviser par 2 la valeur nominale des actions de la Société, actuellement fixée à dix centimes d'euro (0,10€) en vue de favoriser les opérations sur titres.

Cette division de la valeur nominale, qui serait alors fixée à cinq centimes d'euro (0,05 €), entraînerait mécaniquement une multiplication par 2 du nombre d'actions en circulation sur le marché et devrait avoir un effet favorable sur la liquidité du titre.

Cette opération est totalement neutre pour les actionnaires. En effet, si l'Assemblée approuve la proposition du Conseil, l'actionnaire qui, par exemple, possède aujourd'hui 10 actions d'une valeur nominale de 0,10 euro, détiendra, après division, 20 actions de 0,05 euro de nominal.

Cette opération n'aura donc pas de conséquences sur la valeur globale du portefeuille de chaque actionnaire.

Modification de l'article 18 des statuts relatif à la direction générale*Septième résolution*

Le Conseil vous propose, afin de permettre à Monsieur Edouard HUBSCH qui exerçait les fonctions de Directeur Général de la Société jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge limite légal, de repousser cette date pour qu'il puisse reprendre la stratégie et les actions mises en œuvre jusqu'alors.

Pouvoirs pour formalités*Huitième résolution*

Le Conseil vous propose de donner les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement des formalités administratives et juridiques.

19. TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES AUX ACTIONNAIRES

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES **A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 25 JUIN 2013**

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

Première résolution

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration, du rapport du Président du Conseil d'administration sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société et du rapport général des Commissaires aux comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2012,

Approuve les comptes de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 320.834 euros.

L'Assemblée Générale approuve également la gestion de la Société, telle qu'elle ressort de l'examen desdits comptes et rapports, ainsi que les opérations qui y sont traduites ou résumées.

L'Assemblée Générale constate en outre que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent en charge aucune dépense non déductible du résultat fiscal au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

Deuxième résolution

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Conseil d'administration sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2012 et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés,

Approuve les comptes consolidés au 31 décembre 2012, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion.

Troisième résolution

(Affectation du résultat).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter en totalité la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2012, soit la somme de 320.834 euros, au compte « Report à Nouveau », qui est ainsi porté de la somme de (20.650.750) euros à la somme de (20.971.584) euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucun dividende n'a été distribué au cours des trois derniers exercices sociaux.

Quatrième résolution

(Rapport spécial des Commissaires aux comptes et approbation des conventions réglementées).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve les termes de ce rapport et les conventions et opérations qui y sont mentionnées.

Cinquième résolution

(Nomination de commissaires aux comptes).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, prenant acte que les mandats de Monsieur Laurent ARROUASSE, Commissaire aux comptes titulaire, et de Monsieur Jean Philippe DAVIER, Commissaire aux comptes suppléant, arrivent à échéance lors de la présente assemblée générale,

décide de nommer pour une durée de six exercices, comprenant l'exercice clos le 31 décembre 2013 :

- EXPONENS Audit (RCS Paris 450 213 533), établi 15 Place de la Nation - CS 61118 - 75127 PARIS CEDEX 11, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, venant à la suite de Monsieur Laurent ARROUASSE, dont le mandat est arrivé à échéance,
- Monsieur Emmanuel MAUGE, établi 15 Place de la Nation - CS 61118 - 75127 PARIS CEDEX 11, en qualité de Commissaire aux comptes suppléant, venant à la suite de Monsieur Jean Philippe DAVIER, dont le mandat est arrivé à échéance.

La durée des fonctions des co-commissaires aux comptes ainsi nommés expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera, en 2019, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Résolutions relevant de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Sixième résolution

(Division de la valeur nominale des actions).

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide la division par deux (2) de la valeur nominale des actions de la Société pour la passer de dix centimes d'euro (0,10 €) à cinq centimes d'euro (0,05 €) et donc la multiplication par deux (2) du nombre total desdites actions, chaque propriétaire d'une action devenant automatiquement propriétaire de 2 actions, ceci avec effet au 28 juin 2013.

L'Assemblée Générale constate que l'opération de division de la valeur nominale n'entraîne ni la réduction, ni l'augmentation du capital social qui demeure fixé à 2.785.132,80 euros et sera divisé en 55.702.656 actions de cinq centimes d'euro (0,05 €), chacune entièrement libérées et de même catégorie.

L'Assemblée Générale délègue tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de sous-délégation, pour procéder à tous ajustements rendus nécessaires par cette division, procéder à toutes formalités, procéder aux modifications statutaires corrélatives, et plus généralement, accomplir tout ce qui sera utile ou nécessaire à la mise en œuvre et à la bonne fin de la présente décision.

Septième résolution

(Modification de l'article 18 des statuts relatif à la direction générale)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 28 des statuts afin de porter la limite d'âge du Directeur Général à 78 ans en introduisant, à la suite du premier alinéa du 2 – Directeur Général, l'alinéa suivant :

« Nul ne peut être nommé Directeur Général s'il est âgé de plus de soixante-dix-huit (78) ans. Si le Directeur Général en fonction vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus proche réunion du Conseil d'administration. »

Huitième résolution

(Pouvoirs pour formalités).

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales.